

Aujourd'hui



S3 DENIS SAVARD
 Denis Savard évoluera avec le Lightning de Tampa Bay la saison prochaine, et complètera ainsi sa brillante carrière en Floride.

A3 POLICIERS
 L'Association des policiers provinciaux du Québec ne participera pas à un éventuel front commun inter-syndical de lutte contre la Loi 102.

A6 AUTOCHTONES
 Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, discutera volontiers de leurs droits avec les autochtones, mais « sans les gants de boxe ».

B1 AUTOMOBILE
 Les derniers bénéficiaires de General Motors, Ford et Chrysler laissent présager un redressement durable du secteur automobile américain.

Sommaire

Annonces classées
 immobilier..... B9 à B11
 marchandises..... B11
 emplois..... B12
 automobiles..... B12, C7, C8
 propositions d'affaires..... B4

Arts et spectacles
 informations..... C1 à C6, C10
 ciné-horaire..... C5-C6
 télé-horaire..... C10
 Bandes dessinées..... B12
 Bridge..... C8
 Décès..... C9
 Économie..... B1, B4 à B8
 Editorial..... B2
 Feuilleton..... B11
 Horoscope..... B10
 Informations nationales..... A6
 La Petite Presse..... B12
 Le monde..... B3
 Loteries — résultats..... A8
 Mots croisés..... C7
 Mot mystère..... B12

TABLOID SPORTS
 Alain Bonnier..... 13
 Rejean Tremblay..... 7



VOIR VIOLENCE EN A 2

Tabac: la GRC marque des points
 En moins de deux ans, les saisies se sont multipliées par huit au Québec

VINCENT MARISSAL
 En moins de deux ans, les saisies de cigarettes et d'alcool se sont multipliées par huit au Québec, selon les plus récentes données de la Gendarmerie royale du Canada.
 Les six premiers mois de 1993 ont été particulièrement occupés pour la section douanes et accise de la GRC, qui recevra cette année le renfort de 34 nouveaux agents, dont 14 au poste de Montréal, a-t-on appris hier.
 Entre le premier janvier et le 30

juin dernier, la GRC a effectué trois fois plus de saisies que durant toute l'année 1991, où elle en avait réalisé 725.
 Jusqu'à maintenant, le nombre de saisies de tabac, d'alcool et de véhicules s'élève à 2238, ce qui représente plus de neuf millions de dollars. Ces statistiques illustrent clairement la montée fulgurante du commerce illicite auquel fait face la GRC. La police fédérale prévoit atteindre en fin d'année le nombre record de 5000 saisies.
 « Nous sommes maintenant dans un contexte où les gens laissent

tomber les responsabilités civiles pour profiter des aubaines », avance le surintendant Jules Lalancette pour expliquer la surcharge de travail de ses subalternes.
 M. Lalancette, qui vient tout juste d'entrer en fonction à Montréal, n'ose comparer le travail passé et présent des agents pour justifier la hausse des saisies. « Il y avait peut-être moins d'efforts, dit-il, mais c'est sûr qu'il se fait plus de contrebande et que c'est devenu un souci majeur pour la GRC. »
 Les 300 000 cartouches de ciga-

rettes, 31 000 kilogrammes de produits de tabac et 43 000 litres d'alcool interceptés au cours des six premiers mois de l'année ont effectivement de quoi préoccuper la GRC. Sans compter les 490 véhicules et les 37 bateaux compris dans le butin. Si le rythme des saisies se maintient, le précédent record de 120 000 cartouches établi en 1992 fera regretter le bon temps aux autorités policières.
 Les plus grosses saisies ont lieu le long de la frontière canado-américaine, explique M. Lalancette, de Valleyfield jusqu'aux portes du Nouveau-Brunswick et

autour des réserves autochtones. « Les réserves, ce n'est un secret pour personne, c'est autour de là qu'il y a le plus d'activités de la GRC », dit le surintendant Lalancette, qui refuse toutefois de s'avancer sur ce qui se passe à l'intérieur de celles-ci. Des agents de la GRC ont récemment avoué à La Presse qu'une directive émanant des hautes sphères les empêchait d'effectuer des saisies à l'intérieur des réserves.
 Comme c'est le cas pour la marchandise et le matériel, les accu-
 VOIR TABAC EN A 2

La violence faite aux femmes a atteint des sommets

MARIE-CLAUDE LORTIE
 du bureau de La Presse
 OTTAWA

La violence faite aux femmes est un problème horrifiant qui atteint au Canada des proportions bien pires que ce qu'on veut croire. Le seul moyen de mettre fin à cette situation est de cesser de nier son existence, de ne plus la tolérer et de mettre un terme à l'inégalité sociale des femmes qui lui permet de proliférer.
 Voilà en gros le constat et l'esprit des recommandations formulées dans le très volumineux rapport qu'a rendu public hier le Comité sur la violence faite aux femmes. Cette étude brosse le tableau le plus exhaustif du problème jamais réalisé, dit le comité, mais elle a été rapidement torpillée par les femmes travaillant sur le terrain, qui trouvent qu'elle ne va pas assez loin.

Mis sur pied par le gouvernement Mulroney et doté d'un budget de 10 millions de dollars, le comité a mis deux ans pour compléter son travail, traversant le Canada d'une extrémité à l'autre. Les témoignages rendus sont terrifiants:

« Mon ex-mari m'a tiré une balle dans la tête pendant que je dormais et m'a laissée pour morte. J'ai réussi à descendre l'escalier où ma fille m'appelait à son secours... Il m'a alors poignardée avec une telle force que la lame s'est cassée dans mon ventre. Il m'a volé la vue, le goût et l'odorat... », raconte une mère de cinq enfants rencontrée en Ontario.

Dans un vidéo accompagnant le rapport, on voit le témoignage de Bessie, une autre survivante complètement défigurée par son ex-mari, qui lui a tiré une balle à bout portant en plein visage.

Le rapport présente des centaines d'extraits de témoignages de femmes victimes de différentes formes de violence physique, sexuelle, psychologique, et aussi religieuse, un phénomène fort peu documenté jusqu'à présent. À chaque page, ces histoires d'horreur font dresser les cheveux sur la tête, comme celle de cette femme victime de violence dans une secte religieuse. « La violence rituelle que j'ai subie a commencé quand j'avais 7 ou 8 ans. On m'a dit que je serais battue si j'en parlais. Je n'ai pas été élevée comme un être humain. J'ai assisté au sacrifice d'une fille de mon âge et c'était ma mère qui lui coupait les entrailles. On m'a forcée à la sacrifier et j'avais l'impression que je la torturais pour me sauver moi-même. Je tenais des parties du corps pendant qu'on la décapait. On m'insérait une croix dans le vagin pendant ces cérémonies, pour me préparer à une position supérieure. »

Hier, tous les membres du comité ont expliqué un à un que rien ne les avait préparés, malgré leurs diverses et vastes expériences, à ce qu'ils ont entendu.

« Rien n'aurait pu nous préparer aux réalités existant dans les 139 communautés que nous avons visitées », a expliqué la coprésidente Pat Freeman Marshall, qui a insisté sur la situation particulièrement alarmante des femmes autochtones.

« Ce fut l'expérience la plus traumatisante de ma courte vie », a déclaré de son côté Diane Lemieux, coordonnatrice du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel du Québec.

AGASSI EST TOUJOURS LÀ

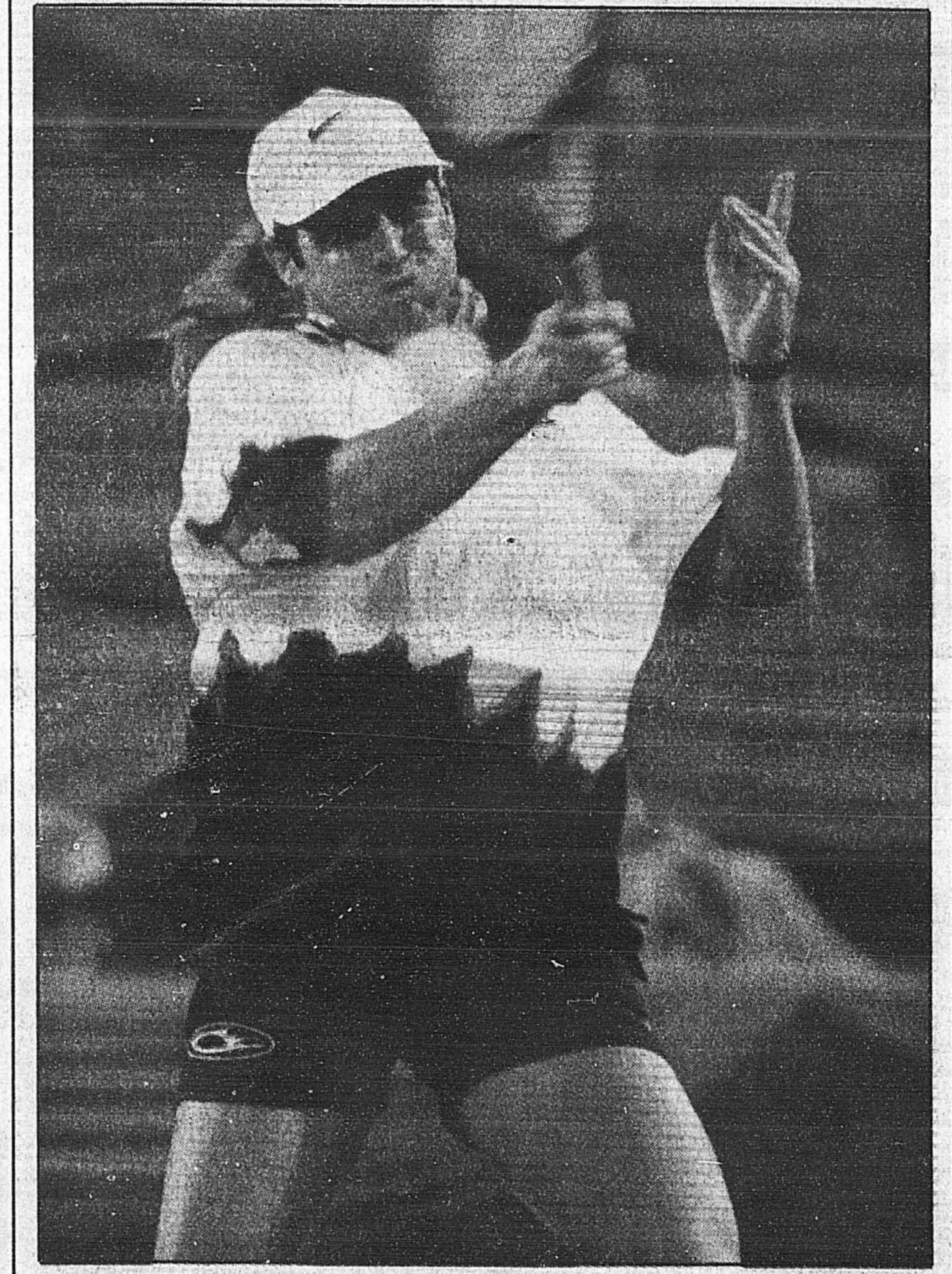


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse
 Andre Agassi (ci-dessus) a survécu hier à une véritable hécatombe des favoris, hier, aux Internationaux Player's disputés au stade du Parc Jarry. Pete Sampras, Jim Courier et Boris Becker, respectivement premier, deuxième et quatrième joueurs mondiaux, ont par contre subi l'élimination face à des négligés. Le Québécois Sébastien Lareau a pour sa part accédé, avec le Torontois Daniel Nestor, aux quarts de finale du double. • Voir pages 4 à 8 du tabloid Sports.

Montréal dépense 8 millions pour créer 100 emplois

GILLES GAUTHIER

Afin de créer une centaine d'emplois dans Pointe-Saint-Charles, près du canal Lachine, la Ville de Montréal construira d'ici au 1er octobre, au coût de 5 millions, un bâtiment industriel érigé au début du siècle et abandonné depuis plus d'une décennie.

« Un autre éléphant blanc de l'administration Doré », soutient le chef du Parti civique, Pierre Gagnier, qui estime que chaque emploi coûtera plus de 80 000 \$ aux contribuables montréalais.

« Une occasion en or qui aura des retombées importantes pour le quartier et la ville », affirme Gaetan Rainville, directeur général de la Société de développement industriel de Montréal (SODIM), la paramunicipale responsable du projet.

Le terrain et le bâtiment, situé au 1401 Saint-Patrick, ont été achetés par la SODIM en 1989 pour 2,2 millions et la paramunicipale prévoyait le démolir. Au 31 décembre 1992, la propriété lui coûtait 3,04 millions, en ajoutant au prix d'achat les intérêts sur l'hypothèque ainsi que les taxes.

Le mois passé, la SODIM décidait, après avoir négocié une entente de location avec une compagnie de Saint-Laurent qui installera dans le bâtiment une teinturerie de tissus, de démolir l'intérieur, gardant les trois quarts des murs extérieurs à cause de leur valeur patrimoniale. Effectuée cette semaine, la démolition coûte 370 000 \$.

La reconstruction, qui débutera la semaine prochaine et coûtera 4,2 millions, devra être complétée dans neuf semaines, à défaut de quoi le locataire recevra un mois de loyer gratuit pour chaque semaine de retard. Des « améliorations locatives » coûtant 800 000 \$ seront effectuées par la SODIM et remboursées, avec intérêts, par le locataire sur une période de 15 ans.

VOIR MONTREAL EN A 2

Desjardins pourrait vendre les succursales privatisées de la SAQ à des coopératives

JACQUES BENOÎT

Le holding du Mouvement Desjardins — Investissement Desjardins — serait effectivement désireux d'acquiescer à une participation dans la Société des Alcools du Québec (SAQ) si le gouvernement décidait d'en privatiser le contrôle, a déclaré hier son président et chef des opérations, M. Raymond Gagné, dans une interview exclusive à La Presse donnée à ses bureaux du Complexe Desjardins.

M. Gagné confirmait la nouvelle publiée hier par notre quotidien, selon laquelle des pourparlers encore à l'état exploratoire avaient eu lieu récemment à ce sujet entre les deux parties.

Le gouvernement déciderait-il de privatiser la totalité des activités de la SAQ (chaines d'embouteillage, entrepôts, succursales, etc.) — ce qui serait alors un gros morceau à avaler —, l'acquisition pourrait se faire par un groupe de partenaires, a-t-il ajouté en substance.

« On serait intéressé à être très actif, sans nécessairement prendre le contrôle, dit-il. Si le gouvernement dit « on veut définitivement se départir du contrôle », on pourrait considérer la possibilité de prendre le contrôle avec plusieurs sociétés d'investissement. »

En fait, précise-t-il, Investissement Desjardins a déjà soulevé la question avec d'éventuels partenaires.
 « On en a déjà parlé avec la Caisse de dépôt et placement et Soquia (Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires, une société paragonnementale) pour savoir si on pourrait se mettre ensemble. On s'est parlé de ça il n'y a pas tellement longtemps. Au cours de la dernière année. »

La privatisation deviendrait-elle réalité, il ne voit pas pourquoi les gestionnaires actuels, « très dévoués à la SAQ », ne resteraient pas en place.
 Actionnaire à raison de 45 p. cent d'une société active dans le domaine (Groupe Paul Masson, dont le chiffre d'affaires s'élève à environ 70 millions de dollars), Investissement Desjardins a peut-être une longueur d'avance, dit-il.
 Selon lui, et comme l'écrivait hier La Presse, sans doute est-il possible que le gouvernement ait eu des contacts avec d'autres groupes ou sociétés, histoire de tâter le terrain et de voir quelle serait leur réaction au cas où serait prise la décision de privatiser la SAQ.
 Mais pour l'instant, fait observer M. Gagné, les choses ne sont pas allées plus loin en ce qui concerne la société qu'il dirige.
 « Il n'y a aucun échange dans le moment avec le gouvernement. On a accusé réception de mon désir d'étudier le dossier si le gouvernement manifeste l'intention de privatiser. Je ne veux pas aller au devant de la machine gouver-

nementale, la décision est entre les mains du gouvernement. »

Il avait précisé plus tôt au cours de l'entretien:
 « Quand vous écrivez qu'il y aurait eu des rencontres, c'est certain que j'ai manifesté à certaines personnes, au cours de rencontres, mon intention. Mais je ne serais pas prêt à dire si c'est le gouvernement qui nous a approchés, ou le contraire. »

Le gouvernement déciderait-il de ne privatiser que les installations d'embouteillage, rue des Futailles, dans l'est de Montréal (comme le recommandait en décembre 1991 le Comité de travail sur la rationalisation des dépenses publiques, formé d'un groupe de députés libéraux), Investissement Desjardins serait au rang des acheteurs potentiels, dit-il.

« Je trouve et je maintiens que ces parties de l'actif de la SAQ sont sous-utilisées », note-t-il, ajoutant qu'en cas de privatisation et d'un rachat par Investissement Desjardins, il n'y a pas de problème de financement.

« Je trouve et je maintiens que ces parties de l'actif de la SAQ sont sous-utilisées », note-t-il, ajoutant qu'en cas de privatisation et d'un rachat par Investissement Desjardins, il n'y a pas de problème de financement.

« Je trouve et je maintiens que ces parties de l'actif de la SAQ sont sous-utilisées », note-t-il, ajoutant qu'en cas de privatisation et d'un rachat par Investissement Desjardins, il n'y a pas de problème de financement.

VOIR SAQ EN A 2

SUITE DE LA UNE

VIOLENCE

La violence faite aux femmes atteint des sommets

« Rien ne m'avait préparé à cela. Le niveau de violence est absolument incroyable. Le niveau de silence aussi. Le silence de mes amis. Au Canada, nous avons beaucoup d'amis silencieux », a commenté le docteur Peter Jaffe, psychologue, le seul homme membre du comité.

C'est ce silence qu'il faut faire disparaître, dit le comité. « Chaque jour, les survivantes de cette violence sont confrontées à la tolérance dans leurs familles, dans leurs communautés, dans les institutions, dans toute la société », a expliqué Marthe Asselin Vaillancourt, co-présidente.

Pour étayer sa réflexion, le comité est aussi allé chercher des statistiques. On a fait faire notamment un sondage auprès de 420 femmes de 18 à 64 ans de Toronto. On a appris que 51 p. cent d'entre elles avaient été victimes de viol ou de tentative de viol, que 40 p. cent avaient été violées au moins une fois, que 81 p. cent des viols ou des tentatives de viol avaient été commis par des hommes que les femmes connaissaient. Le sondage indique aussi que 27 p. cent des femmes ont été victimes de violence physique dans une relation intime et que la moitié de ces femmes ont également fait l'objet d'agressions sexuelles dans ces mêmes relations. Le quart de ces femmes ont rapporté que leur agresseur avait menacé de les tuer.

Le rapport contient 494 recommandations, qui s'adressent aux gouvernements, aux institutions et aux simples citoyens. Ces recommandations sont très vastes et de nature très variée; certaines sont complexes, d'autres d'une simplicité désarmante. Plusieurs touchent directement des politiques que le gouvernement conservateur a refusé d'adopter. D'autres visent à répondre plus spécifiquement aux problèmes des autochtones, des handicapés, de femmes de minorités visibles, des immigrantes.

On recommande par exemple

aux hommes d'éviter d'être violents, mais on demande aussi au gouvernement de mettre en place le programme national de garderies qu'il a abandonné. On suggère d'établir des programmes de formation obligatoires pour les juges et les décideurs pour les éveiller aux problèmes de la violence et du sexisme — une idée que Kim Campbell a déjà rejetée — et on propose aussi aux écoles de dispenser des cours sur la prévention de la violence.

On recommande aussi de donner plus d'argent aux groupes qui aident les victimes et soignent les agresseurs; alors que les conservateurs font des compressions dans ces domaines depuis plusieurs années.

La ministre de la Condition féminine, Mary Collins, a promis d'étudier toutes ces recommandations, même si plusieurs d'entre elles vont à l'encontre des politiques de son gouvernement, dont elle a défendu hier le bilan, « pas mauvais » selon elle. Mme Collins

a aussi promis de revoir, avec le cabinet, « comment on pourrait ré-allouer les ressources ».

La ministre a déclaré en outre que le gouvernement lui-même allait adopter cette nouvelle philosophie de « tolérance zéro », mais elle n'a rien dit des mesures que le gouvernement entendait mettre en place concrètement.

Toutes ces recommandations et ces vœux ministériels ont laissé les groupes de femmes sur leur faim. À la fin de la conférence de presse, hier, elles n'ont pas attendu pour dénoncer le rapport. On l'a décrit comme un spectacle de relations publiques pré-électorales, comme du vieux matériel recyclé. On a dit qu'il n'allait pas assez loin.

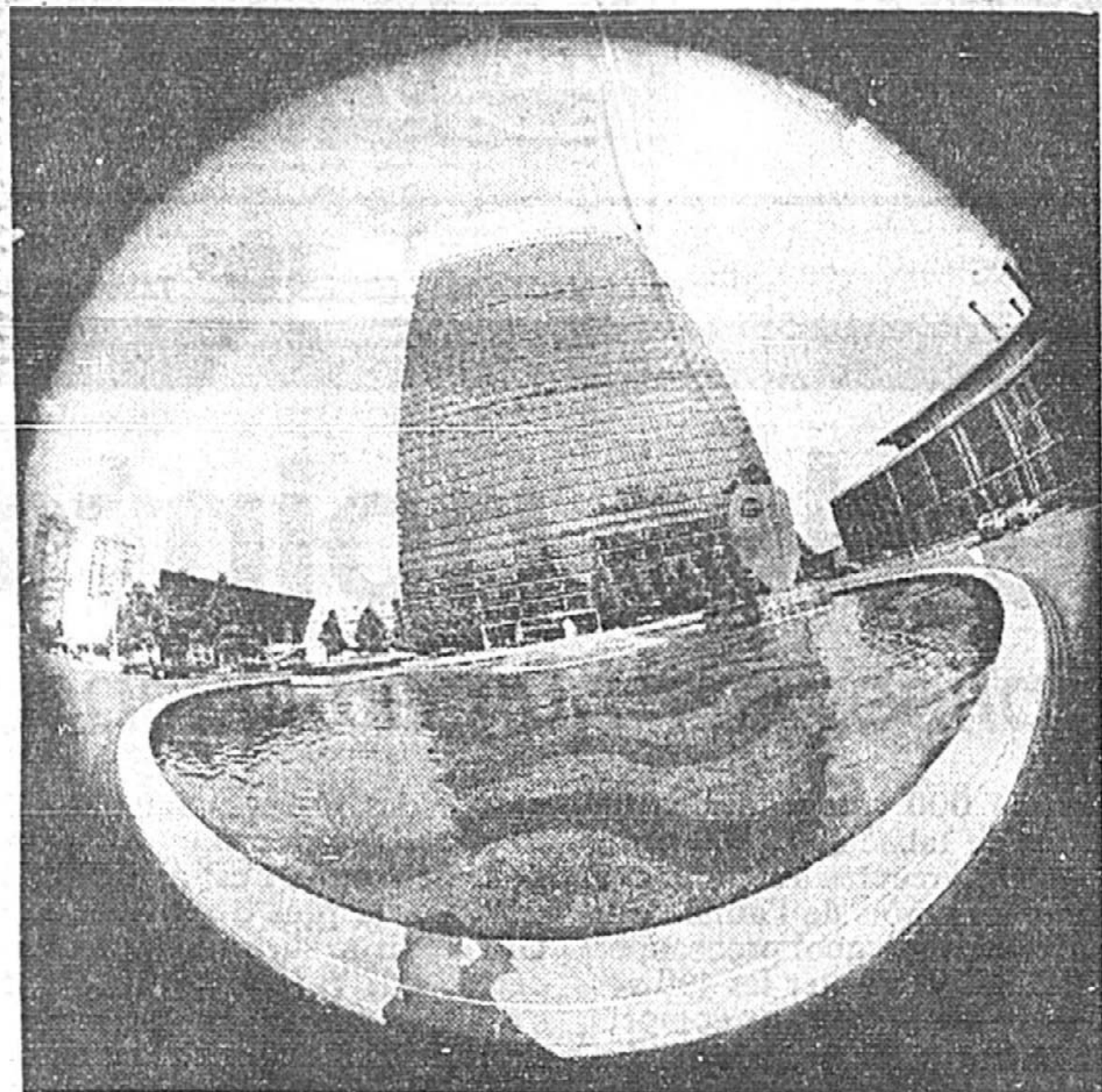
« C'est une version très édulcorée de recommandations qui circulent depuis longtemps », a déclaré Sunera Thobani, présidente du Comité national d'action sur la situation de la femme (NAC). « Pour bien faire, on aurait dû

établir des échéances budgétaires très précises », a affirmé Huguette Léger, du NAC elle aussi.

Lee Lakeman, de l'Association canadienne des centres pour victimes d'agressions, croit aussi que le rapport a complètement manqué son but parce qu'on a évité de confronter directement les gouvernements et leurs compressions budgétaires successives, qui retiennent chaque année aux femmes les ressources essentielles au travail sur le terrain. Selon elle, ce rapport n'est qu'un exercice de relations publiques pré-électorales.

Mary Clancy, critique libérale, a qualifié de « naïves » certaines des recommandations. Dawn Black, du Nouveau Parti démocratique, a dit quant à elle qu'on aurait pu aller plus loin. « Mais ce qu'il manque surtout, c'est la volonté politique d'un gouvernement national décidé à mettre en place les changements nécessaires pour régler un problème documenté depuis 23 ans. » □

Demain dans La Presse



Plus

L'ONU et son avenir

L'Organisation des Nations unies a le vent en poupe. Moribond il y a quelques années à peine, l'organisme étend sa sphère d'influence dans un nombre de plus en plus grand de points chauds. Un os : l'ONU paraît de plus en plus liée aux velléités planétaires des États-Unis et sa crédibilité, à terme, s'en trouve menacée.

Collectes de sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

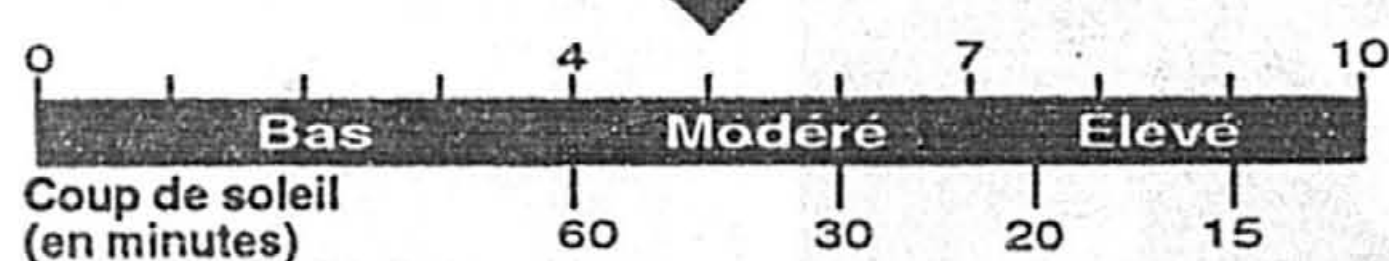
- à Montréal : Centre des donneurs de sang, Centre Commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h ;
- à Repentigny : organisée par

les pompiers de la Rive-Nord, les Galeries Rive-Nord, 100, boul. Brien, de 13 h 30 à 20 h 30 ;

● à Brossard : organisée par l'Institut des banquiers canadiens, Mail Champlain, 2150, boul. Lapinière, de 10 h 30 à 20 h 30.

Le soleil

Indice ultraviolet B du 30 juillet à Montréal



Avec un indice ultra-violet B inférieur à 4, le soleil a peu d'effet sur la peau exposée. Avec un indice modéré de 4 à 7, il est recommandé d'utiliser une crème solaire ou de porter un chapeau et des manches longues. Avec un indice élevé de plus de 7, il est possible d'avoir un coup de soleil après un temps relativement court.

Ville	Max UVB	à	UVB plus de 4
Hull/Ottawa	5.0	13h09	11h à 15h
Montréal	5.0	13h00	11h à 15h
St-Agathe	5.0	13h01	11h à 15h
Sherbrooke	5.0	12h55	11h à 15h
Drummondville	5.0	12h56	11h à 15h
Québec	5.0	12h51	11h à 15h

L'arrosage

Recommandations d'arrosage du 30 juillet 1993

Municipalités	Adresses		Municipalités	Adresses	
	Paires	Impaires		Paires	Impaires
Anjou	NR	NR	Montréal	NR	NR
Bois-des-Filions	NR	X	Pierrefonds	NR	X
Bromont	X	NR	Repentigny	NR	X
Chambly	X	NR	Saint-Bruno de Montarville	X	NR
Contrecoeur	NR	X	Saint-Charles-Borromée	X	X
Dorval	NR	X	Saint-Hyacinthe	NR	X
Granby	NR	X	Saint-Jean-de-Matha	NR	X
Ile Perrot	NR	X	Saint-Luc	X	NR
Lachenaie	X	X	Sainte-Agathe	X	X
Laval	NR	X	Sainte-Anne-de-Bellevue	X	NR
Lorraine	NR	X	Terrebonne	NR	NR
Masouche	X	X	Verdun	NR	NR

Légende
 1 Une heure d'arrosage recommandée
 2 Deux heures d'arrosage recommandées
 X Arrosage interdit
 NR Arrosage non-recommandé

Veuillez vérifier les horaires d'arrosage en vigueur dans votre municipalité. Arrosage non recommandé en cas de pluie. Renseignements: l'Association Québécoise des Techniques de l'eau. 874-3700.

SAQ

Desjardins pourrait vendre les succursales privatisées de la SAQ à des coopératives

Desjardins, les employés conserveraient leurs postes.

Construite en 1977, l'usine d'embouteillage, qui compte cinq chaînes de mise en bouteilles automatisées, a une capacité théorique de 6 millions de caisses de vin par an, « si elle fonctionnait 24 heures par jour sept jours

par semaine », alors qu'on y embouteille environ 1,5 million de caisses par an, a indiqué hier la directrice des communications de la SAQ, Mme Danielle de Maisonneuve.

Sur un seul élément de l'ensemble que forme la SAQ, les 344 succursales, M. Gagné dit avoir poussé plus loin la réflexion.

L'hypothèse qu'il a envisagée est la suivante: après leur rachat, celles-ci pourraient être cédées à des « coopératives de travailleurs ou d'acheteurs, ça m'est certainement passé par la tête ».

Interrogé sur la question de savoir s'il faut ou non privatiser la SAQ, sa réponse est sans équivoque: « Oui, carrément. Ça serait une bonne chose. Le passé n'est pas nécessairement garant de l'avenir, mais le secteur privé a toujours été plus productif que le secteur public. »

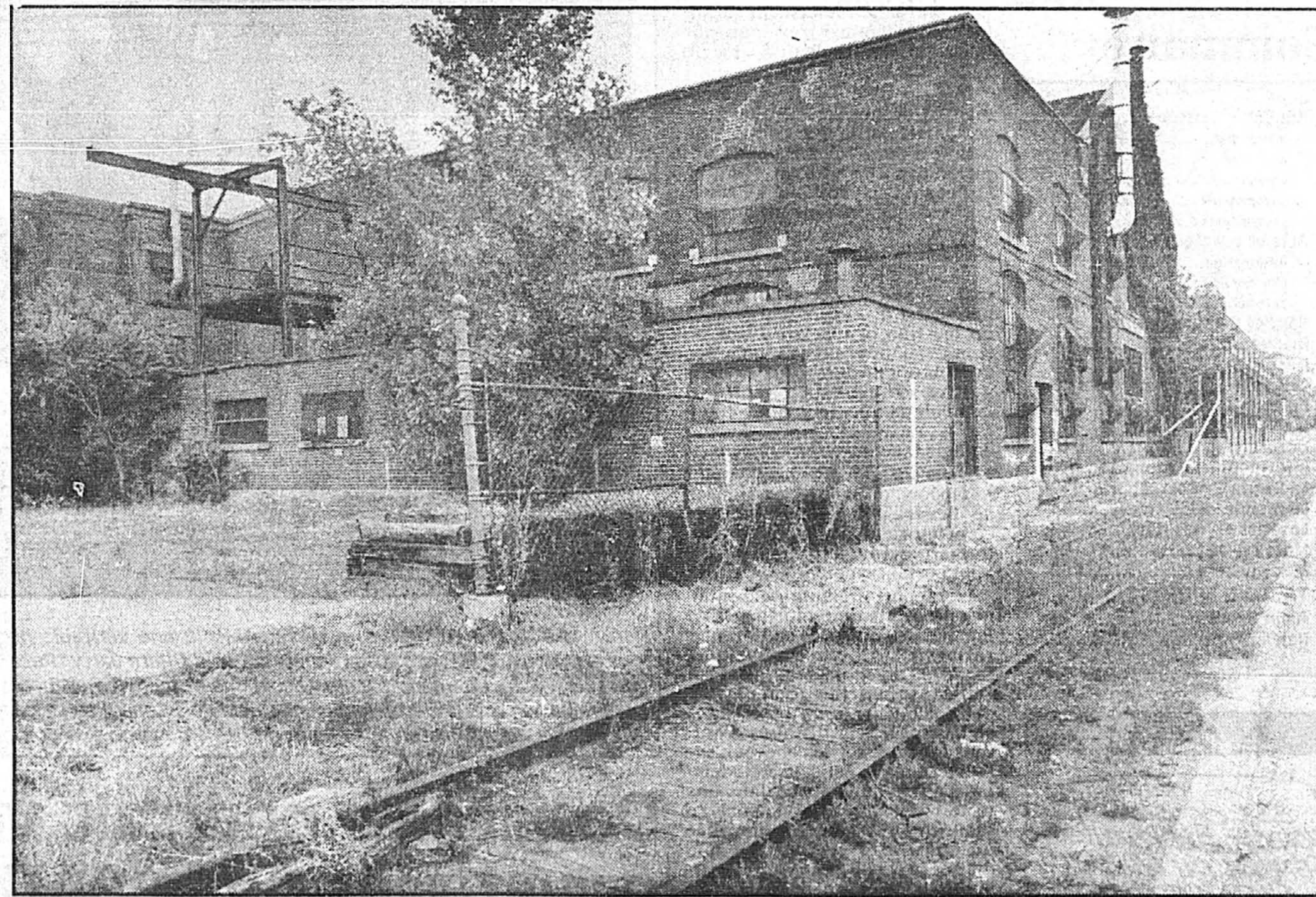
Et puis, poursuit-il, bien sûr que Québec « irait chercher le même bénéfice » en cas de privatisation.

Enfin, quant à savoir combien vaut la SAQ... en pièces sonnantes

et trébuchantes, c'est une autre paire de manches. « Aucune idée. On n'est pas rendu à regarder le bilan de la SAQ et à en évaluer l'actif. » □

Précision

L'auteur du dossier sur les taxes et le tourisme publié hier dans la section Économie de La Presse est le collaborateur spécial Eric Clément et non le journaliste Eric Trotter.



La Ville de Montréal a démolit l'intérieur de ce bâtiment de Pointe-Saint-Charles et le reconstruira au coût de cinq millions d'ici à neuf semaines pour y loger une compagnie de Saint-Laurent.

PHOTO ARMAND TROTTER, La Presse

MONTRÉAL

Montréal dépense 8 millions pour créer 100 emplois

Toutes les sommes nécessaires à la réalisation du projet devront être empruntées par la Ville.

Même si les travaux étaient complétés à temps, le locataire ne paiera pas de loyer pendant les six premiers mois. Le bail prévoit un loyer de 3,20 \$ du pied carré jusqu'en l'an 2008, après quoi le locataire pourra prolonger l'emprunt jusqu'en 2013 au prix de 4,50 du pied-carré.

Additionnant les chiffres, M. Gagnier en arrive à la conclusion que la Ville aura dépensé plus de 8 millions depuis 1989 et que chaque nouvel emploi lui coûtera plus de 80 000 \$.

La note continuera de grimper, dit-il, parce que la Ville devra payer les intérêts sur les sommes empruntées pour l'achat de la bâtisse et la réalisation du projet et

parce que le loyer et les taxes payées par le locataire seront inférieurs à ces intérêts.

La compagnie qui fabrique des tissus, dont la SODIM tait le nom, louera au départ 61 800 pieds carrés au prix de 3,20 \$ le pied carré, pour un loyer annuel de 198 000 \$. Elle paiera aussi les taxes municipales, évaluées à 627 000 \$ d'ici à la fin de 1995. M. Gagnier fait valoir que ces revenus seront largement inférieurs aux intérêts payés sur les emprunts.

L'entreprise s'est engagée à louer, au même prix, plus de 40 000 pieds carrés supplémentaires en 1997 pour y déménager, affirmerait-elle, son usine de tissage de Saint-Laurent. Elle pourra exercer des options d'achat à 37 \$ le pied carré entre la 5^e et la 10^e année, somme qui augmente pour atteindre 50 \$ entre la 16^e et la 20^e.

Elle s'installerait dans le Sud-Ouest parce qu'elle aurait eu l'as-

surance d'obtenir des subventions fédérales.

Selon un document de la SODIM, cette dernière aurait été approchée le 8 juin par des courtiers, les Immeubles Axxa, au nom du locataire. L'offre de location a été « soumise et acceptée » le 18 juin et entérinée par le conseil d'administration de la SODIM le 28 juin. Le dossier a été soumis le jour même au comité exécutif de la Ville, qui a approuvé le projet et autorisé l'emprunt de 5 millions le 30 juin.

Un projet négocié et approuvé aussi rapidement et qui doit être réalisé d'ici 60 jours, « c'est dangereux et souvent rempli d'imprévus », soutient M. Gagnier.

La paramunicipale devait hier à la Ville 92 324,60 \$ en taxes foncières pour la propriété, auxquels s'étaient ajoutés 2038,28 \$ en intérêts. M. Rainville a promis que la facture sera réglée aujourd'hui même, grâce à un emprunt effectué plus tôt ce mois-ci. □

TABAC

Tabac: la GKC marque des points

sations portées par la Gendarmérie grimptent elles aussi en flèche. Elles sont passées de 402 en 1991 à plus de 900 l'année suivante. Bon nombre de petites saisies effectuées aux postes frontières ou aux abords des réserves autochtones sont toutefois considérées comme mineures et n'entraînent pas d'accusations.

Ne connaissant pas encore les statistiques de l'année 1993, les officiers du quartier général de la GRC à Ottawa n'ont pas été en mesure de faire de commentaires, hier. Pas plus que le cabinet du ministre fédéral de la Sécurité publique, Doug Lewis, de qui relève la GRC.

À Montréal, le surintendant Lalancette s'est contenté d'affirmer que la GRC « allait continuer d'appliquer la loi des douanes et accise comme le veut son mandat ». □

La quotidienne à trois chiffres **035**
 Tirage d'hier à quatre chiffres **8977**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.



RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR **30-5** VENDREDI 30 JUILLET 1993

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse
285-7111

Le camp spatial quitte Laval pour Montréal

Laval entend utiliser des recours judiciaires pour contrer ce coup de théâtre

CAROLE THIBAudeau

Virage à 180 degrés hier dans le dossier du Camp spatial canadien: ce camp pour lequel Laval avait obtenu une licence de la US Space Camp Foundation siégera dans l'Est de Montréal, rue Viau, et non plus sur les verts terrains de l'île Jésus.

La nouvelle a été lancée hier en fin d'après-midi, via un communiqué de presse issu de la Ville de Montréal.

Elle a fait l'effet d'une gifle au cabinet du maire de Laval M. Gilles Vaillancourt, ainsi que chez d'autres politiciens de Laval. Au bureau du vice-premier ministre du Québec, Mme Lise Bacon, on s'est dit très étonné.

Les travaux de construction du camp spatial, un projet d'environ 28 millions\$, étaient censés commencer cet été à Laval.

«C'est un procédé très cavalier de la part des détenteurs de la licence, et nous avons la ferme intention d'utiliser des recours judiciaires», a affirmé M. Michel Fréchette, conseiller en communications au cabinet du maire. A l'issue d'une rencontre avec son conseiller judiciaire, M. Fréchette croit que l'entente avec la ville de Montréal est légalement contestable.

De son côté, Mme Lise Bacon, vice-premier ministre, ministre de l'Énergie et des ressources et députée de Chomedey, rappelle que le gouvernement du Québec a consenti des investissements de 3,4 millions de dollars à ce projet.

«Il est pour le moins surprenant d'apprendre de cette façon que Laval risque de perdre un investissement majeur pour la région sans qu'aucun signal préalable ne nous ait été donné», a-t-elle dit.

«Notre décision est strictement une décision d'affaires, répond à cela M. Pierre Champagne, directeur général de la Corporation Camp Spatial Canada, joint hier au téléphone. Ce coin de Montréal bénéficie déjà d'un achalandage important de visiteurs, ainsi que d'autres équipements éducatifs et touristiques comme le Jardin Botanique et le Biodôme. Par ailleurs, les délais de construction sont meilleurs à Montréal qu'à Laval, ce qui permet de mieux respecter notre engagement envers la US Space Camp Foundation.»

Le site se trouve sur le terrain de stationnement de la rue Viau (loué pour 1\$ par année par la ville), ce qui ne remet aucunement en cause la vocation de l'arène Maurice-Richard ni celle du Centre Pierre-Charbonneau.

De son côté, Laval offrait des terrains

pour une valeur de 5 millions, affirme le candidat d'Option Laval, M. Jean Rizzuto. «C'est 6 millions de retombées économiques qui nous passent sous le nez!»

A son tour, le député de Laval-est, Vincent Della Noce, se dit «stupéfait et indigné» du revirement spectaculaire de Camp Spatial Canada.

Après avoir obtenu une licence exclusive pour le Canada — avec un territoire protégé en Amérique du Nord, car les deux seuls autres Space Camp se trouvent à Huntsville, Alabama et à Orlando, Floride —, il y a plus d'un an, la CODEL (Commission de développement économique de Laval) a transféré cette licence à un organisme privé, la Corporation Camp Spatial Canada. (Cette dernière compte quatre joueurs, dont deux appartiennent à Spar.)

L'initiative d'un Camp spatial inspiré du modèle américain remonte à Spar Aerospace, qui a amorcé les premiers contacts avec la US Space Camp Foundation.

Spar Aerospace s'était tout d'abord liée avec le groupe des «Jeunes astronautes» de Brossard, groupe qu'elle a quitté au profit de la CODEL de Laval. C'est ainsi que la demande de licence à un certain temps fait l'objet d'une «guerre des étoiles» entre Brossard et Laval.

(Écarté, le groupe de Brossard, a tout de même décidé de mettre de l'avant une Cité de l'espace, à deux pas de l'Agence spatiale canadienne, à Saint-Hubert.)

Mais Spar semble encore avoir viré de bord et délaisser maintenant Laval pour Montréal. La saga s'arrêtera-t-elle au pôle Maisonneuve? Rien n'est moins certain, s'il faut en croire les commentaires qui échappent aux personnes du milieu, à savoir que de fortes pressions sont exercées sur Camp Spatial Canada pour qu'il installe ses pénates à... Toronto.

Le Camp spatial vise à éduquer et susciter l'enthousiasme des jeunes pour les activités spatiales, et à les encourager à poursuivre leurs études dans les domaines de la sciences et de la technologie.

Il doit ouvrir ses portes à plus de 260 étudiants par semaine à compter de l'été 1995.

La licence de 1 million de dollars US comprend le programme pédagogique de base du Space Camp et des équipements de pointe d'entraînement tels que: un simulateur de la navette spatiale pouvant loger un équipage de six stagiaires, un simulateur de microgravité qui donne l'impression de marcher sur la Lune et un simulateur à axes multiples, permettant d'expérimenter les problèmes associés à la désorientation dans l'espace.

Un déluge de 66,8 mm d'eau s'abat sur Val d'Or

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale
VAL D'OR

Si ce n'est de bon cœur, les marchands pelletaient en cœur ce matin dans le centre de Val d'Or pour évacuer l'eau et les boues qui se sont infiltrées dans la plupart des commerces à la faveur du déluge: 66,8 millimètres en six heures, qui a frappé cette municipalité dans la nuit de mercredi à jeudi dernier. Du jamais vu depuis qu'Environnement Canada compile des statistiques sur les précipitations dans la région, et bien au-delà du record enregistré le 9 juillet 1952: 67,8 millimètres en 24 heures.

Deux containers campaient encore hier après-midi devant la pharmacie Jean-Coutu, pour mener aux rebuts les équipements et marchandises abîmées par l'ondée... de 75000\$ à 100000\$ de dégâts pour ce seul commerce.

On n'osait pas encore hier après-midi risquer une évaluation globale des dommages. Le directeur des travaux publics de la municipalité, M. Pierre Lemaire, estime qu'environ 1000 sous-sols, habitations et commerces, soit un dixième des constructions de la ville, ont été inondés, de un pouce jusqu'à un pied d'eau, de nombreuses voitures aussi ont été immobilisées, surtout dans la partie basse, qui correspond au centre commercial de Val d'Or sur la troisième avenue, là où on trouve les magasins: Kresge, l'Échoppe, la Caisse populaire, les banques Nationale et Royale, etc.

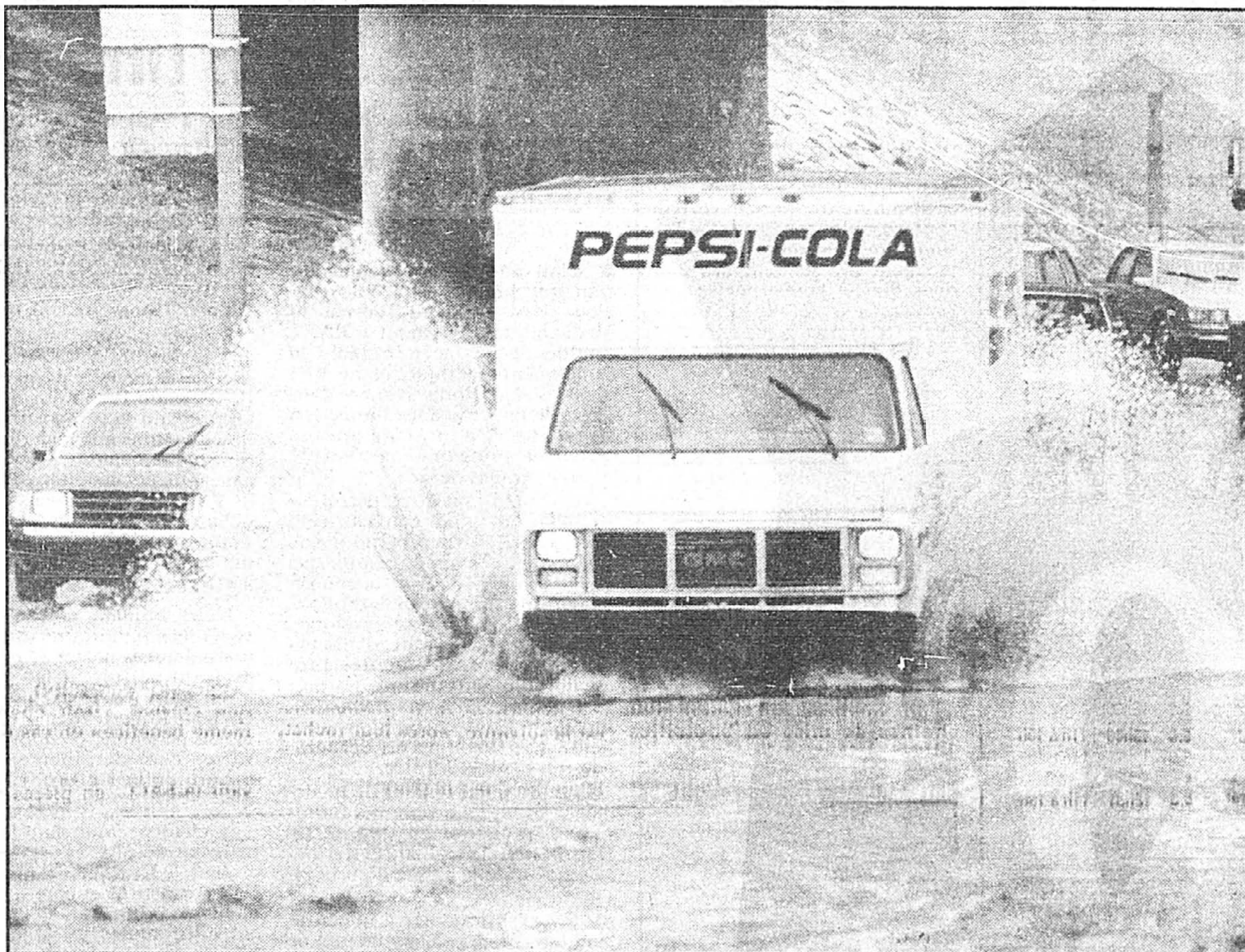
«On ne pense jamais que ça peut nous arriver des choses comme ça, constatait hier après-midi, le propriétaire de la pharmacie Jean-Coutu de Val d'Or, M. Roger Roy. J'ai tenté de colmater la porte de la pharmacie, mais le moindre vent qu'une auto passait, les vagues rentraient jusque dans l'édifice!»

Les citoyens ont été surpris par la soudaineté de l'averse, qui a débuté à 10 heures 32 en soirée mercredi pour s'apaiser peu après 4 heures le lendemain matin. «Dix minutes, le temps de me rendre à la pharmacie, et l'eau dépassait les deux trottoirs... rappelle monsieur Roy, et dire qu'aujourd'hui il fait beau soleil, radieux, et que tout est sec!»

C'est une véritable mousson qui a frappé Val d'Or, et d'un seul coup, sans que rien permette de prévoir l'ampleur de la catastrophe. L'ensemble de l'Abitibi a reçu des pluies cette nuit-là, pluies et orages à Rouyn-Noranda et Amos par exemple, mais, et de loin, rien de comparable au déluge qui est tombé sur la tête des valdoriens.

«Une chose qui n'arrive même pas en cent ans!» expliquait hier le météorologue, monsieur Denis Langevin. Les statisticiens d'Environnement Canada estiment en effet, que ce secteur peut recevoir une fois par siècle des précipitations de 50,3 millimètres en six heures. La probabilité de précipitations aussi importantes que celles de mercredi dernier n'est que de l'ordre d'une fois aux 300 ou 350 ans.

Ce qui, malgré les pluies qui persisteront au cours des prochains jours dans la région, est en soi une bonne nouvelle puisqu'on devrait maintenant avoir la paix pour cent, cent cinquante ans», ironisait monsieur Langevin.



Aux abords du pont Champlain, l'heure était aux liquides hier, en fin d'après-midi.

PHOTO JEAN GOUPEL, La Presse

Un violent orage s'abat sur Montréal... qui se souvient d'un certain 14 juillet

LUCIE CÔTÉ

Inondations, grêle, arbres abattus et déracinés, coupures de courant, circulation perturbée, la violence de l'orage d'hier après-midi a ramené, quoiqu'avec moins d'intensité, le cauchemar du 14 juillet, six ans plus tard.

En 40 minutes seulement, a estimé le Bureau météorologique montréalais, d'Environnement Canada, de 15 à 25 millimètres d'eau se sont déversés sur Montréal, en formant un rideau particulièrement dense. Le rythme effréné des précipitations a vite eu raison des possibilités d'écoulement des puisards et l'eau s'est mise à monter en plusieurs endroits. L'accès aux tunnels Saint-Rémi et Carillon a été bloqué jusqu'à 18h et des rues ont été interdites à la circulation, notamment au viaduc de la rue Sherbrooke près de la 53e avenue, à Pointe-aux-Trembles.

Dès 15h30, la circulation a aussi été interrompue sur l'autoroute Bonaventure

et de Saint-Constant, 5000 dans les Bases-Laurentides. Dans la plupart des endroits, Hydro-Québec avait réussi à rétablir le service vers 19h30. Les pannes étaient surtout causées par les forts vents qui ont fait tomber des branches, abîmé des poteaux, coupé des fils.

Les pompiers ont aussi été fort sollicités pour venir à la rescousse de citoyens désespérés à la vue de leur sous-sol ou de leur logement inondé.

A cet égard, la ville de Saint-Constant, au sud de Montréal, a été particulièrement éprouvée. Des rues ont été inondées et fermées, les égouts ont «refoulé» et le sous-sol de dizaines de maisons a été envahi par un mètre ou un mètre et demi d'eau.

Avec quelques heures de retard, Sherbrooke a aussi écopé. La foudre est tombée, le vent s'est levé et 30 000 abonnés ont été privés d'électricité. De nombreuses résidences ont aussi été inondées.

Bien que le risque d'orage persiste aujourd'hui, ce sont surtout des nuages et des averses qui figurent au programme.

Lutte contre la loi 102: les policiers de la SQ refusent tout front commun

LUCIE CÔTÉ

L'Association des policiers provinciaux du Québec (APPO) ne participera pas à un quelconque front commun intersyndical de lutte contre la loi 102, à cause du statut particulier conféré aux membres de la Sûreté du Québec par la Loi de police. Elle laisse ainsi sur le carreau les policiers municipaux et ceux de la Communauté urbaine de Montréal dans leur lutte contre la loi 102.

Ce statut, signale dans un communiqué le président de l'APPO, Jocelyn Turcotte, fait peser sur les policiers de la SQ l'obligation de maintenir la sécurité sur tout le territoire du Québec.

Même si elle se dissocie des deux autres syndicats, l'APPO continue néanmoins de dénoncer la loi 102, qui prévoit un gel des salaires de deux ans de tous les employés de l'État, y compris les policiers.

Le 15 juillet, le gouvernement du Québec cessant d'exiger l'acceptation du gel des salaires comme condition préalable aux discussions, le syndicat de la SQ a mis fin à sa grève du zèle d'un mois et amorcé des négociations avec le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan.

Les deux parties tentent toujours de régler la question du renouvellement du contrat de travail des policiers provinciaux, expiré depuis le 31 décembre dernier.

L'APPO rappelle qu'elle est prête à participer à l'assainissement des dépenses publiques et croit qu'une solution est possible, «à condition que le gouvernement entretienne réellement une intention de négocier de bonne foi».

Ces négociations se poursuivant, Jocelyn Turcotte a aussi indiqué hier que l'APPO n'avait pas l'intention de reprendre comme prévu ses pressions à la fin des vacances de la construction. «Cependant, la situation sera réévaluée régulièrement selon l'évolution des négociations», signale M. Turcotte, dont le communiqué mentionnait qu'il n'ajoutait rien à sa déclaration écrite. «L'Association pourra toujours recourir à divers moyens de protestation dans un avenir plus ou moins rapproché, ceux-ci excluant toutefois sa participation à quelque front commun intersyndical que ce soit.»

Lundi, réagissant à la déclaration du président de l'Union des municipalités du Québec, Uric Blackburn, qui souhaitait l'adoption d'un loi spéciale pour mettre fin à la grève du zèle, les chefs des trois syndicats policiers du Québec — la Fraternité des policiers de la CUM, la Fédération des policiers du Québec et le syndicat de la SQ — s'étaient réunis pour la deuxième fois en quatre jours.

Hier soir, la Fraternité des policiers de la CUM n'avait aucun commentaire à formuler sur la nouvelle et il a été impossible de joindre la Fédération des policiers du Québec.

L'EXPRESS DU MATIN

DÉPARTION DE PALACIOS: PAS DE DÉCISION

Immigration Canada ne s'est pas prononcé, hier, sur le cas de la Salvadorienne Clara Palacios qui devra quitter le Canada samedi à moins que le ministère ne retarde son expulsion. Au ministère, on explique que la responsable du dossier, Madeleine Barnabé, «est arrivée en retard au bureau et n'a pas eu le temps de compléter l'étude des nouvelles informations fournies par Me Noël Saint-Pierre, mardi.» Si Immigration Canada ne revient pas aujourd'hui sur sa décision, la jeune femme s'érotopositive retournera au Salvador avec son bébé de dix mois. Par ailleurs, l'Association latino-américaine de Côte-des-Neiges a affirmé hier qu'elle serait prête à réembaucher Mme Palacios comme aide-ménagère si le gouvernement lui permettait de demeurer au pays. La jeune Salvadorienne avait déjà travaillé pour le compte de l'association, l'hiver dernier.

À LA RECHERCHE D'UN AVION

Une opération de recherche et de sauvetage a été mise sur pied, hier, dans le sud-ouest du Québec et aux États-Unis, pour retrouver un avion privé Piper Warrior disparu depuis la veille. L'avion et son unique occupant, le pilote François Tisseyre, 39 ans, de Montréal, ont quitté l'aéroport de Saint-Hubert mercredi matin à destination de Portland, dans le Maine, où ils étaient attendus vers 14 heures. Deux hélicoptères Labrador et un avion Hercules des Forces canadiennes, de même qu'un avion privé, participaient aux recherches hier du côté canadien de la frontière. Aux États-Unis, les recherches s'effectuent dans un corridor d'une quinzaine de kilomètres de large entre la frontière et la région de Portland.

SAISIE DE MARIJUAINE À SAINT-LAMBERT

Les policiers de la Sûreté du Québec, escouade du crime organisé de Montréal, ont perquisitionné mercredi un appartement de la rue Saint-Charles à Saint-Lambert. Près d'une centaine de plants de marijuana et une vingtaine de grammes de marijuana ont été saisis, ayant une valeur d'environ 10000\$ sur le marché de la consommation. Une arrestation est à prévoir relativement à cette saisie.

JEUNESSE AU SOLEIL: DERNIER APPEL

Le Service de prévention du crime de l'Organisation Jeunesse au Soleil veut transmettre le message à toute personne qui pourrait encore avoir des renseignements relatifs aux meurtres de Chantal Brochu, Marie-Claude Côté, Marie-Eve Lavière et Trevor de Nobrega, que les offres de récompenses de cet organisme dans ces cas prendront fin ce soir à minuit. Il reste cependant une offre de récompense de 2000 dollars, pour des informations visant à l'arrestation et à la condamnation du responsable des meurtres de gais, laquelle prendra fin le 31 décembre prochain. L'argent offert en récompense pour aider à la résolution de ces meurtres est dans un compte de fidéicommis géré par Jeunesse au Soleil et ces sommes seront remises aux donateurs anonymes qui ont contribué à ces projets, si ce dernier appel pour informations ne porte pas fruit. Toute personne ayant des informations est priée de communiquer sans délai l'organisme au 842-6822 ou avec la police de la CUM au 280-2052 ou 280-2777.

VOL QUALIFIÉ À SAINT-LIN

Les policiers de la Sûreté du Québec, poste de Lachenaie, ont procédé à l'arrestation de deux hommes relativement à un vol qualifié survenu mardi soir dans la municipalité de Saint-Lin, où trois individus se seraient présentés à un dépanneur, situé sur la route 335. Tandis que le conducteur attendait à l'extérieur, les deux autres suspects seraient entrés dans le dépanneur, armés d'un couteau et d'une arme de poing. Ils auraient menacé le commis, pour ensuite lui dérober le contenu du tiroir-caisse. Au terme d'une opération policière, le véhicule suspect a été localisé à Saint-Roch-L'Achigan et un suspect, âgé de 19 ans, a été arrêté à son domicile de cette même localité. Un deuxième suspect, âgé de 18 ans, également domicilié à Saint-Roch-L'Achigan, a été arrêté avant-hier.

PIQUE-NIQUE SYNDICAL AU CENTRE SHERATON

C'était au tour des employés (CSN) du Centre Sheraton, à Montréal, à tenir hier midi un pique-nique syndical. Les syndiqués souhaitent une accélération des négociations, de plus longues séances et une amélioration de leurs conditions de travail. Le comité syndical de négociation voudrait rencontrer les porte-parole patronaux bien avant les séances du 8 au 9 août. Les représentants syndicaux désirent également des journées entières de négociation, non seulement des soirées.

Venez célébrer l'été avec



UN TADAM DE BON PRIX!

La Ronde
Mini-passe

18^{94\$*}

Semaine et week-end jusqu'à la fin de l'été!

Du maxi-fun pour moins de 50¢ par jour!

Manèges • Cirque • Spectacles
Spectacle de clôture de l'International Benson & Hedges Inc. **



La Presse



Présentez ce bon-rabais à la billetterie de La Ronde et obtenez une mini-passe vous donnant accès à La Ronde tous les jours d'ouverture (semaine et week-end) jusqu'à la fin de la saison 1993.

Complétez en lettres majuscules :

Nom _____ H F
Prénom _____ Date de naissance _____ a _____ m _____ j _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____ Code postal _____
Tél. (rés.) _____ Tél. (trav.) _____
Signature _____ Date _____

Réservez à l'usage de la billetterie N° : _____

Cette offre est valable jusqu'au 6 septembre 1993.
Non monnayable. Limite d'un bon par personne.
Ne peut être combiné à aucune autre offre promotionnelle.

*Taxes en sus. **Sans siège réservé pour le spectacle de clôture.



L'hôpital Le Gardeur pourrait perdre ses deux anesthésistes

VINCENT MARISSAL

Après les hôpitaux de Saint-Eustache et de Drummondville, la semaine dernière, l'hôpital Le Gardeur, à Repentigny, est à son tour frappé par la crise des anesthésistes qui perturbent le réseau de la santé du Québec.

Un des deux anesthésistes de l'endroit, Luc Massicotte, a récemment renoncé à son poste de chef de département à cause d'un conflit avec la direction et s'apprête à démissionner dès son retour de vacances, le 23 août.

Sa collègue, Sylvie Dionne, qui se retrouvera seule anesthésiste à temps complet à l'hôpital, pourrait fort bien l'imiter afin de manifester son mécontentement face aux conditions de travail. C'est ce que confirmait hier le Dr Massicotte.

Les problèmes d'anesthésistes qui ne datent pas d'hier à l'hôpital Le Gardeur ont atteint le point critique la fin de semaine dernière. Incapable de remplir l'horaire de garde, la direction de l'hôpital a été contrainte de fermer le bloc opératoire pendant 24 heures, à partir de 8 h dimanche jusqu'au lendemain matin.

Un «corridor de transfert» a été mis sur pied de concert avec

les hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Notre-Dame et Santa-Cabrin, où trois femmes ont dû aller accoucher.

Déjà, en décembre dernier, le conseil des médecins et dentistes de l'hôpital songeait à fermer le bloc opératoire tant que la garde des anesthésistes ne serait pas assurée. «On est passé bien près encore une fois dimanche dernier», dit Jean-Benoît Marcotte, directeur des ressources humaines.

Il n'envisage cependant pas de nouvelles fermetures des trois salles d'opération prochainement, mais il admet qu'il reste quelques «trous de garde» sur l'horaire du mois d'août. La semaine dernière, on comptait jusqu'à 16 cases vides sur cet horaire. «Il n'y a toujours personne pour assurer la garde lundi prochain», indiquait hier le docteur Massicotte.

Jeudi dernier, l'hôpital a lancé un cri de détresse par télécopieur aux anesthésistes de toute la province. La démarche a donné des résultats rapidement, mais les absences aux postes de garde se comblent au jour le jour, après de nombreux coups de téléphone. «Les anesthésistes viennent en dépannage de partout au Québec, dit M. Marcotte. On en a même un qui vient de l'Abitibi.»

Le Dr Massicotte dénonce la situation actuelle : «Ils mettent n'importe qui de garde, même des anesthésistes de 70 ans.» Selon lui, il y aurait plus de 60 anesthésistes de plus de 70 ans qui travaillent toujours dans les hôpitaux.

L'ex-anesthésiste en chef critique également l'attitude de la direction envers lui et sa collègue. «Ils mettent de la pression sur nous pour que nous fassions tous les tours de garde, alors que l'Association des anesthésistes préconise pas plus d'une garde aux quatre jours.» À son retour, le 23 août, il entend travailler les 60 jours obligatoires après l'avis de démission et prendre ensuite la direction de l'hôpital Saint-Luc.

Les deux anesthésistes permanents ne suffisant pas à la tâche, leur démission prochaine risque de perturber davantage le fonctionnement de l'hôpital, admet M. Marcotte. Le directeur des ressources humaines espère pouvoir embaucher un nouvel anesthésiste.

Dans le contexte actuel de pénurie, le recrutement d'un spécialiste pourrait toutefois être une tâche ardue. «On n'a pas de poigne sur ce dossier-là, regrette M. Marcotte. Les anesthésistes sont des travailleurs autonomes.»

AZT et sida: une autre étude vient ajouter à la confusion

LILIANNE LACROIX

Selon une étude européen-australienne publiée dans le prestigieux New England Journal of Medicine, le traitement à l'AZT retarderait de façon notable la progression de l'infection au VIH vers des stades plus avancés dans le cas de patients dont l'infection est encore à un stade précoce et qui ne présentent pas encore des symptômes de sida.

Les conclusions de cette recherche sont en totale contradiction avec l'essai franco-britannique Concorde qui avait démontré que ce médicament n'avait aucun effet lorsque pris par des séropositifs n'ayant pas encore développé la maladie. On avait d'ailleurs grandement fait état de cette étude franco-britannique portant sur 1700 patients des deux pays lors de la Conférence internationale sur le sida qui s'est déroulée à Berlin le mois dernier.

Chef du département de médecine préventive à l'hôpital Saint-Luc et spécialiste du sida, le Dr Jean Robert accueillait la dernière étude avec le calme d'un habitué :

«Cela vient ajouter à la confusion qui existe présentement à ce sujet. Les gens atteints se demandent : 'Est-ce que j'en prends ou pas?' La réponse à cette question, même les savants l'ignorent encore.»

Le Dr David Cooper, chercheur principal du groupe européen-australien admet d'ailleurs volontiers que son étude, qui portait sur 993 sujets «est la première à montrer que le traitement à l'AZT (Retrovir) pourrait ralentir

la progression de la maladie chez les personnes infectées par le VIH dont le nombre de cellules CD4 est supérieur à 500 tout comme il le fait chez les personnes plus affectées.»

L'étude montre qu'après trois ans, le nombre de cas de progression de la maladie jusqu'au stade IV (le stade IV ou le sida est atteint quand la séropositivité s'allie à au moins une maladie opportuniste - pneumonie, tuberculose, cancer du col de l'utérus, sarcome de Kaposi ou autre) a été réduit de moitié chez les personnes ayant reçu l'AZT, et que la chute du nombre de cellules sous les 350 a été réduite de 40 p.cent.

L'être humain moyen dont le système immunitaire fonctionne normalement porterait entre 800 et 1200 cellules CD4 par ml. «Mais c'est très variable, avoue le Dr Jean Robert. Même chez une même personne, ce nombre peut varier considérablement selon l'heure de la journée. C'est tout dire.»

Si chaque étude fait faire un petit pas de plus aux spécialistes du sida, le Dr Robert rappelle que l'AZT constitue encore un traitement expérimental et qu'il faut accueillir toutes les études avec une certaine prudence.

«Le problème majeur de ces études en est un de dénominateur. Ces gens-là prennent-ils d'autres médicaments, ont-ils reçu des vaccins, prennent-ils part concurremment à d'autres études etc, etc? Comme c'était le cas pour l'essai Concorde, les conclusions avancées par le groupe européen-australien semblent présenter une faiblesse à ce sujet.»

L'étude ne semble pas préciser non plus si le virus a développé, comme c'est souvent le cas chez les sujets à qui on administre de l'AZT, une résistance à ce médicament et si on a assisté à la création de nouvelles souches du virus.

Selon le Dr Robert, il est évident que les résultats de cette étude, qui a pris fin en janvier 1992, sont publiés en réplique à l'essai Concorde qui concluait par l'inutilité du traitement chez les personnes asymptomatiques. La firme Burroughs Wellcome qui envoyait hier le communiqué aux médias distribuait Retrovir au Canada.

C'est l'Etat qui achète actuellement le produit et le distribue gratuitement aux citoyens québécois. On évalue qu'avec des doses d'environ 500 mg par jour, il en coûterait entre 2800\$ et 3000\$ annuellement pour un patient traité à l'AZT.

Selon le Dr Robert, vu l'état actuel des recherches, la processus décisionnel ne peut plus revenir seulement au médecin : «S'il s'agit de donner de la pénicilline à un patient atteint de syphilis, je me ferais très insistant. C'est un traitement reconnu qui n'est plus contesté depuis des années. Mais dans le cas du sida, de la séropositivité et d'un possible traitement à l'AZT, tout est tellement plus complexe. Comme médecin, nous avons un acte d'humilité à faire. Nous devons dire : 'Je ne sais pas'. Personnellement, je communique aux patients tout ce que je sais. Mais le plus souvent, la décision finale leur revient.»

Allocations familiales amputées à la suite d'une erreur dans le système informatique

ISABELLE DUCAS

Les allocations familiales du mois de juillet d'environ 3000 familles québécoises ont été amputées de sommes allant de 10 à 100 dollars à la suite d'une erreur dans le système informatique de la Régie des rentes du Québec.

«Les personnes les plus touchées sont celles qui attendaient des prestations pour un enfant handicapé, a expliqué Renée Jobin, agent d'information à la Régie des rentes. Dans leur cas, les sommes manquantes peuvent aller jusqu'à 100 dollars. Dans d'autres situations, les erreurs varient de dix à 50 dollars.»

La moitié des familles touchées recevront un remboursement des sommes manquantes au cours du mois d'août alors que les autres devront remplir un questionnaire pour vérifier si elles sont bien admissibles aux prestations.

Les problèmes sont dus au fait

que la Régie utilise des informations provenant du système de Revenu Canada pour établir le montant des allocations familiales.

Depuis le mois de juillet, Revenu Canada calcule le montant des prestations fiscales pour enfants à partir des revenus de 1992. «Ce changement a modifié les données dans le fichier fédéral puisque certains revenus familiaux ont changé depuis l'année dernière», a indiqué Jean-Guy Ladouceur, agent de relations publiques pour Revenu Canada. À la suite à cette mesure, 100 000 familles canadiennes ne sont maintenant plus admissibles aux prestations du gouvernement fédéral.

De plus, on tient maintenant compte des conjoints de fait lors du calcul des revenus, ce qui a éliminé certains ménages. Les allocations versées pour des enfants handicapés placés en famille d'accueil ont aussi été abolies par Revenu Canada. Les familles qui

n'ont pas encore produit de déclaration d'impôt pour l'année 1992 voient, pour leur part, leurs chèques retenus jusqu'à ce que leurs revenus soient connus.

Les dossiers concernés ont donc été effacés du fichier informatique et n'ont pas été transférés à la Régie des rentes du Québec, alors que plusieurs de ces familles étaient toujours admissibles à des prestations du gouvernement provincial.

Les allocations familiales provenant de Québec ne sont pas calculées en fonction du revenu mais simplement selon le rang de l'enfant dans la famille. De plus, les familles qui versent une contribution pour l'hébergement d'un enfant en famille d'accueil sont admissibles aux prestations du gouvernement provincial.

Les erreurs sur les chèques provenant du gouvernement provincial seront donc corrigées mais les changements du côté fédéral sont là pour rester.

Labourer la terre dégrade la qualité des sols

CAROLE THIBAUDEAU

La planète perd ses sols cultivables au rythme de 6 à 7 millions d'hectares par année, selon la Food and Agriculture Organisation des Nations Unies. Et la cause principale de la détérioration des sols? Le labour, disent les phytopathologistes, réunis en un 6e congrès international et quinquennal, jusqu'à vendredi prochain à Montréal.

Les phytopathologistes, au nombre de 1200 au congrès, sont les spécialistes des maladies des plantes.

«Labourer le sol, c'est-à-dire retourner la terre sur une bonne épaisseur, cela entraîne la perte de la matière organique, l'érosion, bref la dégradation générale

du sol», soutient M. James Cook, président de la Société internationale de phytopathologie et chercheur à l'Université de Washington.

Le scientifique relate à cet égard une initiative écologique réalisée en Saskatchewan : une charrue qui ne fait que séparer la terre comme un couteau, y semant la graine sans l'enfouir profondément. D'autres techniques, comme la rotation des cultures — une année on cultive une céréale, l'autre année une légumineuse — aident également à ne pas épuiser le sol.

Selon le professeur R.K.S. Wood, de l'Imperial College of Science, Technology and Medicine de Londres, les pays industria-

lisés savent assez bien protéger les cultures, et les rentabiliser, bien qu'on doive toujours poursuivre les recherches : «Si on améliore génétiquement une plante, l'agent pathogène évolue génétiquement lui aussi au bout de quelques années.»

Sur un hectare aux Etats-Unis, on produit 3000 kilos d'arachides, alors qu'on en tire que 800 kilos pour le même hectare aux Indes. Selon le professeur Y. L. Nene, du Centre ICRISAT de Andhra Pradesh (Inde), le problème majeur d'insuffisance agricole dans les pays en voie de développement consiste non seulement à assimiler la technologie des pays industrialisés, mais aussi à réduire le taux de croissance de la population.

Un camion-remorque pulvérise une camionnette sur la 40 et fait deux morts

ERIC TROTTIER

Une camionnette Econoline a été littéralement pulvérisée hier matin par un camion-remorque de la compagnie Zeller's, causant la mort de deux touristes ontariens en visite à Montréal, en plus de faire trois blessés graves.

La funeste collision s'est produite vers 2h55 sur l'autoroute 40, en direction Est, à la hauteur de la sortie Saint-Charles, à Kirkland.

Quelques minutes auparavant, le conducteur de l'Econoline, Gilles Bourget, avait stoppé son véhicule dans la voie de droite de l'autoroute, en raison d'une panne de moteur. M. Bourget est descendu du véhicule et s'est rendu téléphoner à un garagiste pour se faire remorquer. Puis, il est revenu à sa camionnette.

C'est à ce moment-là qu'un énorme camion-remorque de la compagnie Zeller's a écrasé l'Econoline... et les cinq passagers qui s'y trouvaient, c'est-à-dire, outre M. Bourget, sa femme, Linda Bourget, leur fille de 15 ans, Danielle-Francine, un homme de 74 ans, William Thomas Good, et une femme de 50 ans, Jessie Mary Arsenault. Les cinq touristes venaient tous de Guelph en Ontario et projetaient de passer une partie de leurs vacances à Montréal avant de se rendre dans les provinces maritimes.

La camionnette a été éventrée sous la force de l'impact et tous les bagages des vacanciers se sont éparpillés sur l'autoroute.

William Thomas Good et Danielle-Francine Bourget sont morts sur le coup. Les trois autres victimes ont été blessées grièvement et transportées à l'hôpital du Sacré-Coeur. Linda Bourget a

dû subir plus tard une intervention chirurgicale et elle reposait aux soins intensifs, en fin de journée.

La Sûreté du Québec a ouvert une enquête, notamment pour savoir pourquoi le conducteur du camion-remorque n'a pas vu à temps la camionnette immobilisée sur l'autoroute.

Le camionneur de la compagnie Zeller's a-t-il eu un moment d'inattention? Ou, tout simplement, roulait-il trop vite?

Il a déclaré aux policiers avoir bien vu les feux d'urgence de l'Econoline, mais il croyait qu'elle était en mouvement. «Quand il s'est rendu compte qu'elle était arrêtée, il était trop tard. Un autre véhicule se trouvait à la même hauteur, dans la voie de gauche; le camionneur ne pouvait plus se tasser et éviter l'Econoline», a expliqué l'agent Richard Bourdon, de la SQ.



La camionnette contenant les cinq passagers ontariens a été éventrée sous la force de l'impact.

Un directeur de la Banque de Hong Kong s'enfuit avec une somme de 400000 \$ US

MARCEL LAROCHE

Après s'être approprié frauduleusement un montant astronomique de plus de 400 000 \$ US en tripotant dans le compte institutionnel d'une importante chaîne canadienne de magasins à rayons établie à Montréal, le directeur des opérations internationales de la Banque de Hong Kong du centre-ville a préféré s'enfuir à l'étranger avec cette petite fortune atteignant le demi-million de dollars canadiens!

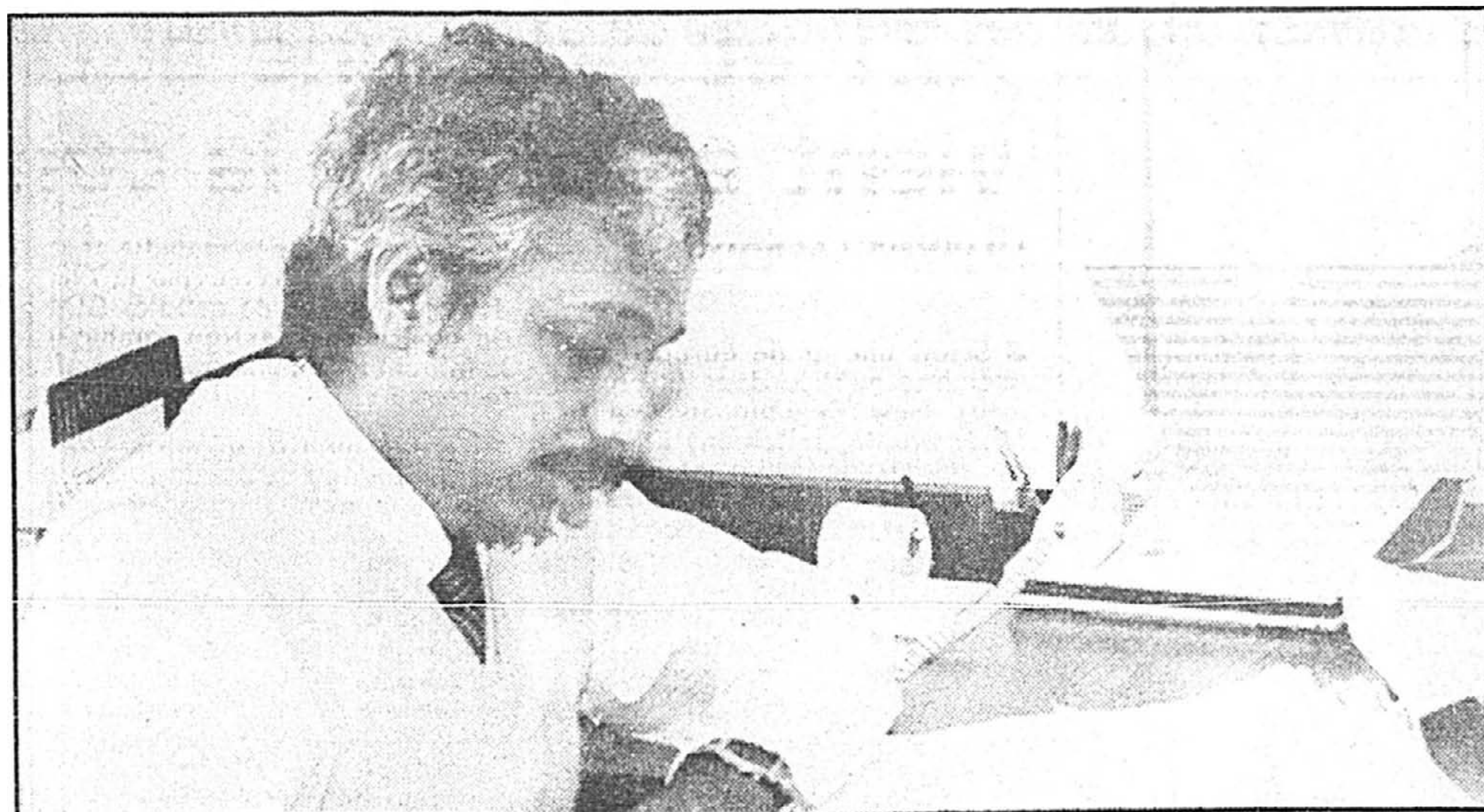
Pressentant que ses beaux jours tiraient à sa fin, la direction de la Banque de Hong Kong ayant découvert le pot-aux-roses, Premkumar Casipillai leur a tout simplement remis sa démission par message téléphonique enregistré pour ensuite quitter le Canada en catastrophe, il y a déjà plus d'un an.

Même si toute cette rocambolesque histoire de fraude remonte à l'été 1992, ce n'est qu'hier matin que le Service de police de la CUM a révélé qu'un mandat d'arrestation international a été émis contre Premkumar Casipillai.

Cet homme d'affaires de 40 ans, natif du Sri Lanka, pourrait fort bien s'être réfugié dans son pays d'origine, ou encore en Australie.

Les crimes de fraude à répétitions imputés à Casipillai, un individu au passé judiciaire sans histoire, ont tous été commis sur une période de 34 mois, entre septembre 1989 et juillet 1992, alors qu'il occupait la fonction de directeur des opérations internationales pour la Banque de Hong Kong du square Victoria, en plein centre du quartier des affaires de Montréal.

Grâce à son poste de cadre supérieur au sein de cette institution bancaire étrangère, Casipillai a effectué plusieurs transac-



Premkumar Casipillai, le fraudeur activement recherché par la police de la CUM, était directeur des opérations internationales à la banque de Hong Kong, à Montréal.

tions avec un autre établissement financier, soit la Marine Midland Bank, de New-York.

Utilisant toujours le même procédé, Casipillai s'est ainsi approprié à son avantage une vingtaine de traites bancaires à même le compte institutionnel de la chaîne de magasins à rayons possédant une filiale à Montréal, et faisant affaire avec la banque new-yorkaise.

A raison de ces traites bancaires dont les montants s'échelonnent de 5000 \$ à 21000 \$ US chacune, le directeur des opérations internationales de la banque de Hong Kong a ainsi touché plus de 400 000 \$ américains sur une période de 30 mois, sans jamais attiré l'attention du service de comptabilité de la chaîne de magasins à rayons!

Il aura fallu que Casipillai tente

de détourner par le même procédé un montant de 20 000 \$ d'une petite firme d'import-export, en juillet 1992, pour que son propriétaire signale l'incident à la banque de Hong Kong.

Loïn de se douter de la malhonnêteté de son directeur des opérations internationales, cette institution financière étrangère lui a même soumis ce dossier pour fin d'enquête.

Une dizaine de jours plus tard, Premkumar Casipillai communiquait par téléphone avec son supérieur immédiat pour lui laisser un laconique message sur son répondeur automatique l'avisant de sa démission effective immédiate!

Les autorités de la banque de Hong Kong ont aussitôt avisé le lieutenant-détective Emile Bisail-

lon, responsable de la section des fraudes commerciales à la police de la CUM, qui a confié l'enquête au sergent-détective Richard Roy.

Depuis ce temps, Casipillai a évidemment abandonné son appartement de l'île des Soeurs, a fermé tous ses comptes de banques et s'est volatilisé avec une somme d'argent de plus d'un demi-million.

Comme il est possible que cet individu soit exilé à l'étranger, les policiers de la CUM ont demandé l'aide d'Interpol dans l'espoir de retracer ce fraudeur toujours au large.

Tout renseignement susceptible d'aider les policiers dans leurs recherches peut être transmis en toute confidentialité à la section des fraudes commerciales de la CUM, à 280-3129.

Le juge Martin menace Fabrikant de mettre fin à sa défense dès ce matin

YVES BOISVERT

Le juge Fraser Martin a mis le poing sur la table quelques fois, hier, au procès pour meurtre de Valéry Fabrikant, qu'il a encore une fois sommé d'être prêt à procéder ce matin sans quoi sa défense pourrait prendre fin sans délai.

En outre, le juge Martin, de la Cour supérieure, a de nouveau condamné Fabrikant à six mois d'emprisonnement pour outrage au tribunal, parce que l'accusé l'a traité de «petit escroc minable».

Fabrikant, accusé d'avoir assassiné quatre professeurs de Concordia l'an dernier, était furieux de voir le juge encadrer son interrogatoire du professeur Srikantha Swamy, à la barre des témoins depuis quatre jours.

L'accusé voulait faire entendre des cassettes enregistrées par lui lors de réunions de travail entre Fabrikant et Swamy, réunions dont M. Swamy n'avait plus que de vagues souvenirs.

«Ceci n'est que très marginalement pertinent à votre cause», lui a dit le juge Martin, qui refusait que l'on fasse jouer ces cassettes.

«J'ai de la jurisprudence là-dessus, je peux vous l'amener! Je veux rafraîchir sa mémoire», a répondu Fabrikant, qui prétendait qu'un juge n'a «aucun moyen de restreindre un interrogatoire aussi longtemps qu'il est pertinent».

«Là-dessus, le juge, qui avait dit plusieurs fois à l'accusé de passer à sa prochaine question, a remercié le professeur Swa-

my et a dit à Fabrikant d'appeler son prochain témoin.

C'est à ce moment que Fabrikant a de nouveau insulté le juge, qui l'a expulsé et fait sortir le jury. Quelques minutes plus tard, sans la présence des 11 jurés, le juge Martin a condamné l'accusé à six mois de prison.

Fabrikant a brandi une caricature de Girerd, parue dans La Presse, représentant le juge Martin comme une marionnette au procès de Fabrikant. L'accusé a dit que cela signifiait que le juge est une marionnette entre les mains de l'université Concordia.

Un accusé qui a un comportement inacceptable peut se voir expulser de la salle d'audience pour que le procès continue sans lui. Le problème, dans ce cas-ci, est que Fabrikant se défend lui-même (il ne s'est entendu avec aucun des dix avocats qu'il a eu brièvement à son service). Comment continuer le procès sans lui, au stade de la défense? Il y a belle lurette que la Couronne a terminé sa preuve au sujet des quatre meurtres.

Le procès s'est donc poursuivi. Une secrétaire de Concordia s'est présentée. L'accusé, plutôt que d'entamer son interrogatoire, a voulu expliquer au jury ce qui s'était passé pendant son absence (sa condamnation pour outrage). Le juge l'a interrompu, et comme Fabrikant ne voulait pas commencer à poser ses questions, le juge a libéré le témoin. Fabrikant a ensuite interrogé une autre secrétaire de Concordia pour savoir s'il avait la réputation d'être dangereux en 1991.

Les policiers de la CUM ont violé le code du travail, affirme Me François Aquin

PC

En cessant d'effectuer leur travail de patrouille, le 8 juillet dernier, les membres de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal s'exposaient à l'intervention du Conseil des services essentiels.

Si les policiers avaient décidé de tenir une manifestation pendant leurs jours de congé, même durant 24 heures, la situation aurait été différente.

C'est ce qu'a soutenu hier le procureur du Conseil des services essentiels, François Aquin, devant le juge Herbert Marx, de la Cour supérieure, qui doit décider si le cas de l'ordonnance rendue le 9 juillet interdisant aux policiers tout moyen de pression d'ici la signature de leur contrat de travail.

«Le public a droit à l'intégrité des services», a dit Me Aquin.

«En faisant un ralentissement de travail, les policiers ont violé le code du travail. Le Conseil des services essentiels avait la compétence pour intervenir», a-t-il ajouté.

Les moyens de pression exercés par les policiers visaient à signifier au gouvernement qu'ils n'accepteraient pas sans broncher le gel des salaires pour deux ans imposé par la loi 102 à tous les employés de l'État, dont les policiers.

Dans sa requête à l'étude, la Fraternité soutenait que les policiers, au même titre que les pompiers, n'étaient pas sous la juridiction du conseil parce qu'ils n'ont pas le droit de grève.

Un policier de St-Hyacinthe reconnu coupable d'abus d'autorité et de propos injurieux

RICHARD HÉTU

Il s'agissait d'une simple arrestation pour stationnement illégal. Mais l'agent Christian Sauriol, du Service de police de Saint-Hyacinthe, devait être d'humeur masacrante ce jour-là.

«Gros tas de merde», «jeune cave», «baveux», voilà quelques-uns des propos injurieux que le policier a tenus, le 12 octobre 1991, à l'endroit de Yanick Bessette, un automobiliste qu'il avait interpellé parce que sa voiture était stationnée en double, rue Gouin, près de l'intersection de la rue Coulange, à Saint-Hyacinthe.

Non content d'avoir déversé ainsi son fiel sur le jeune Bessette, l'agent Sauriol a également rudoyé l'automobiliste, en lui tirant notamment les cheveux.

Pour le Comité de déontologie policière du Québec, c'en était

trop. Après avoir entendu les témoignages des parties, le tribunal administratif a conclu que l'agent Sauriol ne s'était «pas comporté de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction en faisant usage d'un langage injurieux à l'égard de monsieur Yanick Bessette».

Le Comité de déontologie policière a également décidé que l'agent Sauriol avait «abusé de son autorité dans ses rapports avec M. Bessette, en ayant recours à une force plus grande que nécessaire pour accomplir ce qui lui est enjoint ou permis de faire».

L'audition sur la sanction de l'agent Sauriol aura lieu le 3 août.

Une preuve «accablante»

La preuve du recours à un langage injurieux de la part du policier Sauriol à l'égard du jeune Bessette reposait sur le témoignage rendu par les trois témoins

entendus pour le Commissaire à la déontologie policière. Il s'agissait du jeune Bessette et des deux passagers qui se trouvaient dans sa voiture.

Selon le Comité de déontologie policière, Yannick Bessette a été très clair dans son exposé: «Il reproche au policier Sauriol de l'avoir traité, entre autre chose, de gros gras, de tas pas l'air intelligent, de jeune cave et de gros tas de merde. De plus, celui-ci a également prononcé les phrases suivantes: J'ai le droit de te faire chier, pas toi, Quand tu auras un gun et des cerises sur le top, tu feras comme moi. On n'engage pas des petits gros, des frais chies dans la police», etc.

Même si la police soumet une version quelque peu différente, le témoignage du jeune Bessette et celui de ses passagers constituent une preuve «accablante», selon le Comité de déontologie.

Le Comité estime que le langa-

ge utilisé par le policier a eu pour effet de «détériorer une situation jusqu'alors relativement calme». «Les choses s'enveniment, note le Comité, jusqu'au point où le policier demande au citoyen de sortir de son véhicule automobile dans le but d'être fouillé. A cette occasion, peu importe la version retenue, soit celle du Commissaire, soit celle des policiers, on relève des éléments de violence de la part du policier Sauriol. A tout le moins, celui-ci empoigne monsieur Bessette par les épaules et va l'appuyer contre son véhicule. De plus, deux témoins voient le policier Sauriol tirer le témoin Bessette par les cheveux.»

Rappelant que «ces faits prennent place dans le cadre d'une opération policière ayant pour fondement le stationnement illégal d'un véhicule automobile», le Comité conclut que l'agent Sauriol «a eu recours à une force plus grande que celle nécessaire».

Une affaire d'antisémitisme à la Société Radio-Canada?

RICHARD HÉTU

Rompant avec la procédure habituelle, la Société Radio-Canada a confié à un avocat montréalais le mandat d'établir la crédibilité des allégations d'un employé qui se plaint, notamment, d'avoir été l'objet de remarques antisémites sur les lieux de son travail.

L'affaire suscite un tel malaise au siège de l'Ingénierie de Radio-Canada, à Côte St-Luc, que le plaignant, Daniel Toledano, a été sommé, pendant la durée de l'enquête de Me Gerald Tremblay, de rester chez lui, où il recevra son plein salaire. L'avocat de l'important cabinet McCarthy Tétraud devrait remettre un rapport d'enquête cet automne. Edith Cody-Rice, du service du conten-

teux de Radio-Canada, a expliqué que la Société d'État avait fait appel à l'expertise de Me Tremblay plutôt que de se contenter de l'enquête interne habituelle parce que «la plainte (de M. Toledano) est considérée importante».

Mme Cody-Rice n'a cependant pas voulu fournir d'explications sur la décision de Radio-Canada de donner un congé avec solde à M. Toledano le temps que durera le traitement de sa plainte.

«En principe, le dossier est confidentiel», a-t-elle déclaré au cours d'une conversation téléphonique.

«Sale juif» Daniel Toledano, un juif d'origine marocaine, est premier traducteur au siège de l'Ingénierie de Radio-Canada depuis octobre 1986.

Lorsque La Presse l'a interrogé sur sa plainte, il s'est montré réservé dans ses commentaires, disant craindre que la publicité autour de l'affaire ne nuise à l'enquête en cours. Mais il a protesté contre la décision de Radio-Canada de le payer à rien faire.

«Ce n'est pas le plaignant qui devrait être obligé de rester à la maison, mais les harceleurs», a-t-il déclaré.

Selon les informations obtenues par La Presse, la plainte de M. Toledano vise deux de ses supérieurs. Il s'agit de Claudette Lalonde, déléguée aux communications, et Pierre Ouimet, directeur du Service de l'Ingénierie et de l'Exploitation.

M. Toledano accuse Mme Lalonde de l'avoir traité de «sale juif» à deux reprises au cours de deux conversations, la

première en 1992, et la deuxième en 1993.

M. Toledano accuse également Mme Lalonde de harcèlement personnel et professionnel, une plainte qu'il formule également à l'encontre de M. Ouimet.

Allégations contestées

Mme Lalonde n'a pas voulu émettre de commentaire sur cette affaire pour le moment. «Quand tout sera fini, je me ferai un plaisir de répondre à vos questions», a-t-elle déclaré.

M. Ouimet n'a pu être joint, étant en vacances. Il ne semble cependant pas y avoir de doute que M. Ouimet et Mme Lalonde aient manifesté leur insatisfaction au cours des derniers mois concernant le travail de M. Toledano. Ils auraient même monté un dossier contre le traduc-

teur, dossier qui prouverait, selon ses auteurs, que M. Toledano n'accomplit pas avec satisfaction les tâches qui lui sont assignées.

Ces allégations sont vigoureusement contestées par M. Toledano, qui voit dans les efforts de ses supérieurs une volonté arrêtée de l'évincer de son poste et ce, en dépit de sa compétence et de sa réputation sans tache.

Au cours de sa conversation avec La Presse, M. Toledano a précisé que la plainte d'antisémitisme ne visait que Mme Lalonde.

Plusieurs politiciens et organismes ont été mis au courant de la plainte de M. Toledano, dont Sheila Finestone, députée libérale, Gerry Weiner, ministre d'État à la Citoyenneté et au Multiculturalisme, B'Nai Brith et le Congrès juif canadien.

Parizeau invite les Indiens à discuter « sans gants de boxe »

ANDRÉ BELLEMARE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, veut bien que les leaders autochtones discutent de leurs droits et de leurs revendications « mais sans les gants de boxe ».

Dans une rencontre avec les journalistes, hier, il commentait ainsi les déclarations controversées des chefs Joe Norton et Ted Moses sur les dangers qu'entraînerait la souveraineté du Québec, selon eux, sur les droits des autochtones et sur la légalité d'un Québec souverain.

Mardi dernier, le chef Norton, de Kahnawake, avait dit à l'assemblée générale des chefs des Premières Nations,

en Alberta, que l'épouvantail de la souveraineté du Québec est entretenu par des politiciens qui se font traiter avec des gants blancs alors qu'on devrait plutôt régler leur compte « avec des gants de boxe ».

Le leader souverainiste a commencé par tourner à son avantage les propos de ces chefs indiens. « Si on comprend bien ce qui a été dit depuis deux jours, les deux déclarations semblent dire: la souveraineté du Québec s'en vient. C'est un aspect intéressant qu'il faut retenir et les deux (Norton et Moses) ont l'air d'être persuadés que la souveraineté du Québec est sur le point de se faire ».

Sur un autre ton, M. Parizeau a poursuivi en expliquant que cette question de la souveraineté est sérieuse et qu'elle devrait être discutée « justement au fur et

mesure que l'on se rapproche de la souveraineté si tant est, là, que le Québec peut devenir souverain d'ici à environ deux ans. Je comprends très bien que les autochtones du Québec veuillent discuter, oui, mais pas avec des gants de boxe ».

M. Parizeau a rappelé que ce n'est pas la première, et sûrement pas la dernière fois, que l'on entend de tels propos mais il faut quand même répéter et revenir sur certaines choses fondamentales quant à la forme, sur le rôle des autochtones dans un Québec souverain.

« Ce n'est pas parce qu'on répète des faussetés 40 fois que ça les rend plus justes sauf que, pour éviter que les impressions s'accroissent à certains moments, il faut revenir sur un certain nombre de

textes et de constatations », a ajouté le chef péquiste.

Le Forum autochtone

Ce dernier a sorti des tiroirs la Convention de la baie James et une étude commandée par la commission Bélanger-Campeau à cinq experts de réputation internationale sur l'intégrité territoriale du Québec, qui en viennent à la conclusion qu'elle serait garantie par les règles du droit international général.

« Si le Québec accédait à la souveraineté, a expliqué M. Parizeau en citant cette règle, il hériterait de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives (à ce territoire) qui sont actuellement exercées par les autorités fédérales, notamment et y compris, sur les réserves indiennes ».

Par ailleurs, le président du PQ a rappelé l'existence d'une organisation appelée « Le Forum paritaire québécois autochtone » qui n'a pas attiré beaucoup l'attention jusqu'à maintenant mais qui a fait de l'excellent travail, selon M. Parizeau.

Ce dernier a dit souhaiter que ce Forum puisse être utilisé dans les mois qui viennent « pour essayer de voir comment les autochtones vont cheminer au fur et à mesure qu'on se rapproche de la souveraineté ».

Ce Forum paritaire québécois autochtone est composé, d'une part, de représentants de centrales syndicales, du mouvement Desjardins, de l'Assemblée des évêques et du Conseil du patronat et, d'autre part, de représentants des autochtones.

Le Collège militaire n'est pas assez sûr pour loger la première ministre Campbell

Saint-Jean-sur-Richelieu attendra un jour de plus l'arrivée de la première ministre

PASQUALE TURBIDE

Tout le gratin de Saint-Jean-sur-Richelieu attendait Kim Campbell hier soir. Le Collège militaire royal avait préparé une cérémonie en l'honneur de celle qui viendrait y passer tout le week-end pour un cours d'immersion en français.

Mais, en retard dans ses dossiers, la première ministre a décidé de remettre son arrivée à aujourd'hui. Les invités ont dû se contenter du bon deuxième, Jean Charest, qui a profité de la cérémonie pour lancer la campagne du député local, Clément Couture.

Madame Campbell entame aujourd'hui une série de cours de français intensifs qui lui seront prodigués au Centre d'immersion en français de la Chambre des communes, situé sur les domaines du Collège militaire. C'est son quatrième séjour à cet endroit en moins de deux ans et elle y retrouvera son professeur habituel, Elizabeth Labenski-Paradis.

« C'est une bonne élève, qui a une excellente connaissance de la langue et qui s'intéresse beaucoup à la littérature française », assure madame Labenski-Paradis. Mais tous ceux qui ont entendu le français de Kim Campbell pendant la campagne à la direction se doutent bien qu'elle ne se rend pas à Saint-Jean pour réviser ses classiques.

« Elle vient surtout pour se roder, pour pouvoir s'exercer dans un environnement totalement francophone », explique sa titulaire qui a déjà enseigné à Ed Broadbent et à Audrey McLaughlin. Le plus gros pro-



Hier soir, Jean Charest remplaçait à pied levé Kim Campbell lors d'une réception au Collège militaire de Saint-Jean.

blème de la première ministre? « Elle est trop perfectionniste et essaie toujours de trouver le mot juste, ce qui lui prend plus de temps qu'en anglais et ralentit son rythme ».

Madame Campbell aura droit à une bonne dose de joul ce week-end; en effet, des extraits des quatre volumes des Chroniques du plateau Mont-Royal sont au menu. Après les Camus et les Saint-Exupéry des dernières sessions, pourquoi ce soudain changement de cap? « Il y a toujours plusieurs niveaux de langage dans l'oeuvre de Michel Tremblay, répond mada-

me Labenski-Paradis. C'est très intéressant pour les élèves ».

Les cours de la première ministre lui seront bien sûr donnés en privé, de 10 heures à 17 heures tous les jours, sauf une session écourtée lundi. Étrangement, le Collège militaire n'a pas été jugé assez sûr pour permettre à madame Campbell de résider sur les lieux, ce qu'elle avait fait lors de ses séjours précédents. Elle logera à l'hôtel, où on retrouve suffisamment de chambres pour accommoder tous ses gardes-du-corps.

Entre ses sessions d'immer-

sion, la première ministre profitera de son temps libre pour serrer le plus de mains possible.

Ce soir, au stade Olympique, il y aura séance de photo en compagnie du seul joueur canadien des Expos, Larry Walker. Elle ira ensuite rencontrer les amateurs sur les terrasses du stade.

Samedi, elle assistera à un concert de l'OSM à Joliette, dans le cadre du Festival de Lanaudière. Et sa soirée de lundi promet d'être riche en surprises: elle sera reçue par la très spontanée Julie Snyder à l'émission L'Enfer, c'est nous autres.

Reid accepte finalement de discuter avec les pêcheurs

Agence France-Presse
BRIDGEWATER (Nouvelle-Écosse)

Après avoir tout d'abord affirmé qu'il ne négocierait pas avec « un pistolet sur la tempe », le ministre canadien des Pêches, Ross Reid, a accepté de discuter avec des représentants des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. Les négociations ont commencé mercredi à Bridgewater, à une centaine de km au nord de Shelburne.

Hier, pêcheurs et responsables du ministère négociaient pour tenter de trouver une solution au problème posé par le blocus d'un navire-usine russe dans le port de Shelburne.

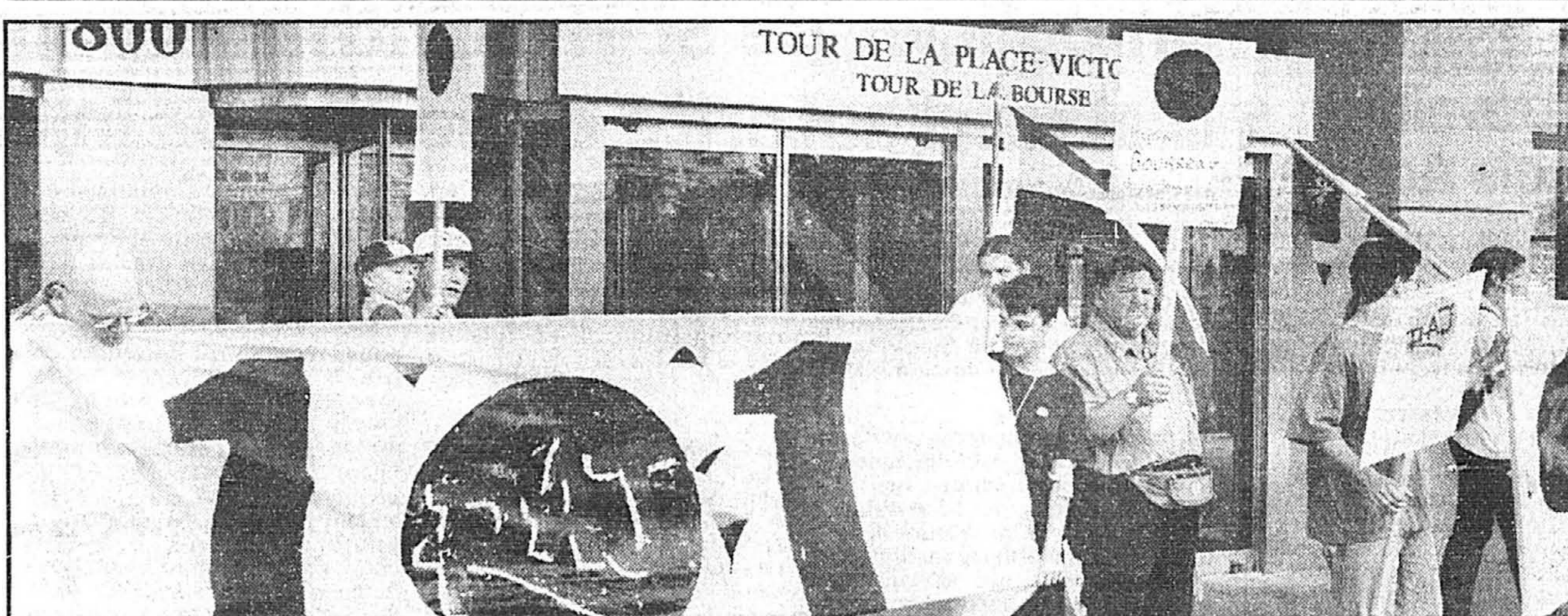
« Personne ne rentrera à la maison tant que cette affaire ne sera pas réglée », a déclaré Tim Nickerson, l'un des délégués des pêcheurs. « Nous sommes prêts à discuter jusqu'à ce que les problèmes soient résolus, même si cela doit prendre des jours », a pour sa part indiqué Maryanonek Flumian, ministre adjoint des Pêches.

Le « Pioner Murman », un bâtiment de 130 mètres de long basé à Mourmansk et chargé de quelque 12 000 tonnes de morue, est immobilisé depuis vendredi dernier par plusieurs dizaines de petits chalutiers locaux. Leurs propriétaires protestent contre les droits de pêche accordés par Ottawa à certains pays — la Russie, Cuba et le Japon en particulier — dans la zone économique canadienne de 200 milles. Ces droits de pêche ne portent toutefois que sur des espèces peu prisées au Canada, telles que le maquereau, le colin ou le calmar.

Les pêcheurs de Nouvelle-Écosse, soumis pour leur part à de sévères restrictions (moratoire sur la pêche à la morue notamment), affirment que les bateaux de pêche étrangers pillent leurs ressources. Ils exigent qu'Ottawa mette un terme à la pêche de navires étrangers dans les eaux canadiennes et réclament des quotas supérieurs pour leurs propres chalutiers.

L'équipage du « Pioner Murman » affirme pour sa part depuis le début que le poisson qui se trouve dans ses cales n'a pas été pêché dans les eaux canadiennes mais en mer de Barents, ce qu'ont confirmé des représentants du ministère canadien des Pêches.

Selon les spécialistes, le problème dépasse toutefois largement le cas du navire-usine russe, qui apparaît comme le « détonateur » ou le symbole d'une crise qui couve depuis déjà plusieurs mois et affecte l'ensemble des provinces maritimes canadiennes. A Terre-Neuve, quelque 20 000 pêcheurs sont réduits à l'inactivité par le moratoire sur la pêche à la morue.



Le RAJ manifeste contre la loi 86

Une trentaine de membres du Regroupement autonome des jeunes ont manifesté hier contre la loi 86, en envahissant les locaux de la Commission de la protection de la langue française. C'est en scandant des slogans très durs à l'endroit du ministre Claude Ryan que les jeunes ont pénétré dans l'édifice de la Bourse. Ils se sont ensuite dirigés vers les bureaux de la Commission d'où ils ont été expulsés par des policiers une vingtaine de minutes plus tard.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Maurice Tremblay quitte la politique

Presse Canadienne
VICTORIAVILLE

Contrairement à ce qu'il avait toujours soutenu jusqu'à présent, le député progressiste-conservateur sortant dans Lotbinière, Maurice Tremblay, ne sollicitera pas de troisième mandat aux prochaines élections fédérales.

Le député a fait part de sa décision dans une lettre envoyée en date du 28 juillet à la première ministre Kim Campbell. Il a rendu publique cette lettre hier.

Cette démarche survient au lendemain de la publication d'informations selon lesquelles Mme Campbell songerait à épurer son parti en répliquant quatre membres de la députation québécoise,

dont M. Tremblay, en raison de leurs démêlés judiciaires.

Joint à son bureau de comté à Victoriaville, M. Tremblay a affirmé que son départ n'avait aucun lien avec l'intervention de Mme Campbell. Il a cependant admis que l'envoi de sa lettre le jour même de la déclaration de Mme Campbell était une coïncidence troublante.

« La politique est pour moi un moyen et non pas une fin. Ma décision de partir a été prise bien avant la course à la "chefferie" du parti », a-t-il précisé.

« Quelques heures avant que ne soit connue la nouvelle du départ prochain du député, l'ancien président de l'association conservatrice de Lotbinière, M. Gaston Beaudet, avait annoncé qu'il solliciterait l'investiture de cette for-

mation politique au congrès de mise en nomination prévu pour les 22 ou 29 août, « que Tremblay y soit candidat ou pas ».

D'autre part, l'adjoint du député, M. Jacques LeSieur, songe à poser sa candidature. « Je prends la fin de semaine pour y penser et supputer les chances de l'emporter », a-t-il confié.

Somalie: le Canada complimenté

Presse Canadienne
LONDRES

Même s'il a été lent à agir, il est tout à l'honneur du gouvernement canadien d'avoir enquêté sur les graves allégations pesant contre ses soldats en Somalie, a conclu un petit groupe

africain de défense des droits de la personne, hier.

Une fois poussé à agir, après avoir d'abord nié les allégations d'homicide contre quatre soldats, le Canada s'est comporté de manière responsable, écrit l'organisation African Rights dans son rapport sur la mission de l'ONU.

Le nouvel ambassadeur des États-Unis se rapproche d'Ottawa

Presse Canadienne
WASHINGTON

Le comité sénatorial des relations étrangères a donné le feu vert, hier, à la nomination de M. James Blanchard comme ambassadeur des États-Unis au Canada.

Il ne reste maintenant plus qu'au Sénat à approuver cette nomination.

Cela ne devrait être qu'une formalité parce que le comité sénatorial a recommandé à l'unanimité la nomination de M. Blanchard.



PHOTO PC

Jacques Parizeau

Bourassa invité à désavouer Bourbeau

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, a demandé au premier ministre Robert Bourassa de faire preuve de fermeté, de ne pas s'écarter, en plus de désavouer son ministre de la Main-d'oeuvre, André Bourbeau, au cours de ses entretiens, mardi, avec son homologue fédérale, Kim Campbell.

Au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale, hier, le chef péquiste a expliqué, entre autres, que M. Bourassa doit reformuler la revendication historique du Québec sur la formation de la main-d'oeuvre, même s'il est maintenant clair que le chef du gouvernement fédéral n'a pas du tout l'intention de céder l'exclusivité, « que le gîte unique réclamé par le Québec, ce n'est pas de Mme Campbell qu'on va l'obtenir ».

« Il n'y a aucune raison pour que M. Bourassa s'écarte à nouveau », a déclaré M. Parizeau.

Même si le ministre Bourbeau a déjà cédé sans raison sous la pression, la semaine dernière, en acceptant la notion de co-location avec le fédéral dans le dossier de la formation de la main-d'oeuvre, en plus de reconnaître à Ottawa la responsabilité exclusive de l'administration de l'assurance-chômage.

« C'est finalement une très grande victoire que le gouvernement fédéral a remportée, il y a quelques jours, a expliqué M. Parizeau, avec les déclarations de M. Bourbeau, mais le premier ministre a la possibilité, mardi prochain, de retirer cela, de dire que ce n'est pas vrai ».

Le chef de l'opposition a aussi insisté auprès de M. Bourassa pour qu'il condamne ouvertement les intentions de Mme Campbell de couper, dès la première année d'un gouvernement qu'elle dirigerait, de deux à quatre milliards de dollars dans les paiements de transferts aux provinces.

« Justement au démarrage d'une campagne électorale fédérale, a-t-il souligné, il faut demander au premier ministre du Québec de protester de façon claire devant toute tentative du gouvernement fédéral de couper dans les transferts aux provinces, de pelleter son déficit dans la cour du Québec et d'entraîner ici des augmentations de taxes supplémentaires. On en a eu suffisamment comme ça ».

M. Parizeau a rappelé que cet engagement de trancher dans les transferts a aussi été pris durant la course au leadership des conservateurs par M. Jean Charest, ce qui n'annonce rien de bon pour le Québec.

« M. Charest s'engage à couper de huit milliards les transferts aux provinces, a-t-il dit, vous comprenez ce que ça veut dire pour le Québec. C'est un minimum de deux milliards de perte et ça peut aller jusqu'à trois milliards. Ça annonce de joyeuses augmentations de taxes par le gouvernement du Québec ».

Selon lui, il faut que M. Bourassa profite de cette visite pour faire connaître sa position.

Le Parti Égalité appuie la campagne de dénigrement du prof Don Donderi

ÉRIC TROTTIER

Le Parti Égalité a annoncé hier soir qu'il appuie désormais la campagne de Don Donderi aux États-Unis contre le gouvernement du Québec.

Donderi est ce professeur de psychologie de l'Université McGill ayant formé la Fondation CIT-CAN, qui regroupe trois citoyens de Beaconsfield et qui veut que le gouvernement de Robert Bourassa revienne à l'affichage bilingue. En début de semaine, M. Donderi et sa petite troupe ont fait installer aux États-Unis un panneau indiquant aux touristes que le Québec « a suspendu les libertés fondamentales ».

La phrase rappelle une déclaration de Robert Bourassa au mo-

ment de l'adoption de la défunte loi 178, en 1989. Le premier ministre avait voulu ainsi calmer la colère des nationalistes qui trouvaient que la loi 178 n'allait pas assez loin.

Le geste politique posé par M. Donderi a rapidement causé une controverse. La plupart des leaders anglophones l'ont condamné, mais hier, le nouveau chef du Parti Égalité, Keith Henderson, a annoncé qu'il supporte entièrement Donderi dans sa lutte pour « faire connaître au monde entier l'abus des droits individuels au Québec ».

MM. Henderson et Donderi tiendront ensemble une conférence de presse, ce matin, à l'hôtel Maritime, à Montréal.

L'annonce de l'appui du Parti Égalité peut surprendre quand on

considère qu'un des ténors du PÉ, le député Gordon Atkinson, a qualifié l'action de M. Donderi, en début de semaine, de « méthode extrémiste risquant de causer un tort considérable à la bonne entente qui règne en ce moment entre anglophones et francophones au Québec ». Il a été impossible de parler à M. Atkinson ou même M. Henderson, hier.

Il semble en tout cas que les appuis à la cause de CIT-CAN se soient multipliés au cours des derniers jours. « Nous avons reçu 1 000 \$ en dons depuis les dernières 48 heures », a confié Jan Beckman, un des trois membres de l'organisation. Il a ajouté que l'argent servira éventuellement à faire installer de nouveaux panneaux, identiques au premier, sur d'autres routes américaines menant au Québec.

L'État de New York n'a par ailleurs toujours pas décidé si le panneau de Don Donderi est légal. Ce panneau repose à Trout River, sur une route secondaire, la 30 (qui mène à la 138 au Québec). Un responsable du dossier au département du Transport de l'État de New York, Jim Carrigan, avait annoncé à *La Presse* mardi qu'il ferait enlever la pancarte dès le lendemain parce qu'elle se trouvait sur un terrain appartenant à l'État. « Nous avons révisé; elle est sur un terrain privé », a-t-il déclaré hier.

« Mais nous suivons toujours le dossier de près. La décision finale n'est pas encore arrêtée. Les règlements sont très complexes et nous ne savons pas encore si tout ça est légal », a-t-il ajouté.

Chrétien ne veut pas d'un membre du Front national au sein du Parti libéral

PASCAL CORBUSIER

« Monsieur Alacoque n'est pas à sa place au Parti libéral du Canada » a déclaré hier Patrick Parizeau, le secrétaire de presse de Jean Chrétien.

Roger Alacoque est le représentant au Québec du parti d'extrême-droite français, le Front National dirigé par Jean-Marie Le Pen. Un parti dont les réunions sont indésirables dans plusieurs pays européens, dont l'Écosse.

Depuis février, Roger Alacoque est aussi membre du Parti libéral du Canada. Ses déclarations en ont déjà choqué plusieurs. En 1991, il affirmait notamment que les « Noirs ne pouvaient pas s'intégrer au Québec ».

Rappelons que M. Alacoque avait loué une salle à l'hôtel Maritime de Montréal en vue d'y tenir des conférences, le 22 septembre, où seraient présents plusieurs élus du Front National. Au programme: des discours sur l'immigration, l'idéologie et des échanges d'opinions entre les membres.

Selon Patrick Parizeau, de par ses idées, Roger Alacoque s'expulse lui-même du Parti libéral. « Personne au parti n'est intéressé par des idées aussi tordues que celles que véhicule

cet individu. Ses valeurs contrastent si fortement avec les nôtres que le processus démocratique naturel élimine les personnages de son espèce. »

D'autre part, au siège québécois du Parti libéral canadien, on est perplexe. C'est la première fois que l'on fait face à une telle situation. La seule raison valable de radiation est l'appartenance à un autre parti fédéral. Quant à la question de l'adhésion d'un membre d'un parti d'extrême-droite au PL canadien, l'assistante au directeur des communications Marie-Claude Lessard, la juge « illogique mais légale. »

Selon Mme Lessard, les idées de M. Alacoque en matière d'immigration, sont complètement incompatibles avec celles de Jean Chrétien. « Mis au courant de l'appartenance de M. Alacoque au Parti libéral, M. Chrétien a étudié la question. Par contre je ne connais pas encore sa décision ».

Néanmoins, plusieurs personnes voudraient demander des comptes au Parti libéral. Le candidat à l'investiture du Nouveau Parti Démocratique de Saint-Henri-Westmount, François Donneur, demande au PL d'expliquer la présence de M. Alacoque dans ses rangs. Il réclame son exclusion immédiate du parti.

Conflit israélo-arabe: des étudiants invitent la communauté juive à boycotter The Gazette

SOPHIE SOMMELET

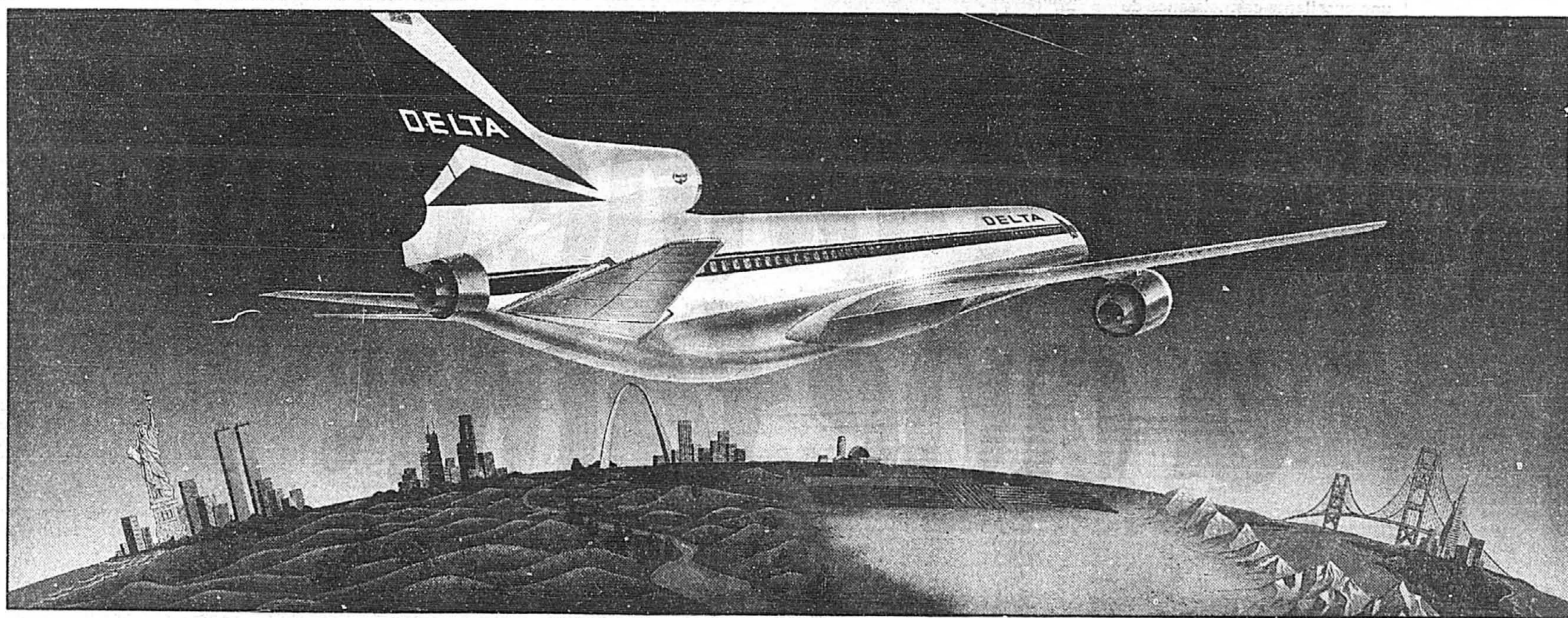
Un groupe montréalais voué à la défense de la cause juive vient de créer une ligne téléphonique pour ceux qui désirent l'appuyer à boycotter le quotidien *The Gazette* en raison de sa couverture pro-palestinienne, selon lui, du conflit israélo-arabe. Cette ligne téléphonique fait

suite à un appel au boycottage lancé au début du mois à l'ensemble de la communauté juive montréalaise par le même groupe, qui répond au nom de Save All Jews Everywhere. Depuis deux jours, le groupe, composé d'une douzaine de membres, tous étudiants, aurait reçu près d'une dizaine d'appels.

« Aujourd'hui encore, on accuse les Israéliens de torture dans *The Gazette* », avançait hier un porte-parole de SAJE, Jason Laing. « Il n'y a pas une semaine sans que cela ne se produise et nous espérons que les gens vont arrêter d'acheter le journal et son espace publicitaire ».

La rédactrice en chef du quotidien anglophone montréalais, Joan Fraser, s'est montrée pour le moins étonnée par l'attaque, qu'elle qualifie de « pure sottise ». Elle a d'ailleurs rappelé que *The Gazette* a toujours cherché à soutenir la cause israélienne dans sa ligne éditoriale au sujet du conflit qui perdure au Moyen-Orient.

Plus de 260 façons de prendre des vacances chez vos voisins.



Delta vous emmène dans les principales villes des États-Unis et du Mexique.

Si vous voulez prendre une longueur d'avance pour vos vacances, commencez-les avec Delta Air Lines.

Delta vous offre un service à partir de Montréal pour plus de 260 villes, y compris des vols sans escale pour nos aéroports de liaison à New York, Boston et Cincinnati, d'où vous pouvez facilement prendre un vol pour des destinations telles que San Diego, Los Angeles, Phoenix, Honolulu, les Bermudes et Orlando.

Pour faire vos réservations ou obtenir plus de renseignements, consultez votre agent de voyages ou appelez Delta au (514) 337-5520. Pour des Vacances de Rêve^{MD} abordables, appelez le centre d'information sur les Vacances de Rêve Delta au (514) 284-7799. Aucune autre ligne aérienne ne vous offre autant de façons de commencer de belles vacances.

Exemples de tarifs aller-retour*	
Boston	\$150
New York	\$193
Les Bermudes	\$389

DELTA AIR LINES

*Restrictions: Les tarifs établis en dollars canadiens, sont valables pour la classe économique et ne comprennent pas les taxes et les frais supplémentaires applicables. Le nombre de sièges est limité et certains vols peuvent être complets. Tarifs et horaires sous réserve de changements sans préavis. Le tarif pour les Bermudes est valable du lundi au vendredi du 30 juillet au 2 septembre 1993. Séjour minimal: le premier dimanche après le départ (3 jours aux Bermudes). Séjour maximal aux Bermudes: 14 jours. Les réservations doivent être confirmées au moins 14 jours avant la date de départ. Les billets doivent être achetés au moins 14 jours avant le départ ou, pour la plupart des vols, en moins de 48 heures après confirmation des réservations, selon la première éventualité. Sous réserve de pénalités pour tout changement. Une fois émis, les billets ne sont pas remboursables. Le nombre de villes desservies, mentionné dans la présente annonce, reflète le service assuré par Delta et la liaison Delta. Le service Montréal - Cincinnati est assuré par la liaison Delta. Les vols de la liaison Delta portent les numéros 3000 à 5999, et 7000 à 7999. © 1993 Delta Air Lines, Inc.

Saint-Léonard contourne la Loi 102 en réduisant les salaires des jeunes employés

FRANÇOIS BERGER

C'est grâce à la réduction des salaires de ses plus jeunes fonctionnaires que la Ville de Saint-Léonard a pu conclure des ententes avec les syndicats de ses 400 employés et ainsi se soustraire de l'application de la Loi 102 gelant les salaires dans la fonction publique.

Saint-Léonard est la première municipalité parmi les 28 membres de la Communauté urbaine de Montréal à ratifier des accords avec les fonctionnaires municipaux et à ne pas recourir à la Loi 102. Jusqu'à maintenant, quelque 300 municipalités québécoises, pour la plupart de petite taille, se sont soustraites de l'application de la loi, et Saint-Léonard est la toute première à le faire parmi les municipalités de 50 000 habitants ou plus.

Même si les nouvelles conventions de travail avec les cols bleus, les cols blancs et les pompiers ne prévoient pas de gel sala-

rial, le porte-parole de Saint-Léonard, M. Claude Brunelle, parle d'accords «plus avantageux que la Loi 102». Les hausses salariales seront de deux p. cent cette année et de 1,9 p. cent pour chacune des années 1994 et 1995.

Cependant, la municipalité et ses syndicats d'employés sont convenus de réduire les salaires pour les nouveaux employés. Ainsi, un fonctionnaire nouvellement embauché touchera une rémunération inférieure de 20 p. cent à celle des fonctionnaires déjà en place. De plus, il devra compléter une année de service pour avoir droit aux bénéfices sociaux (régime de retraite, assurances), comparativement à trois mois auparavant.

L'introduction de ces clauses dites «orphelin» (des salaires plus bas pour les employés le plus récemment embauchés) protège les droits acquis des salariés les plus anciens au détriment des nouveaux employés, c'est-à-dire des jeunes qui écoupent, seuls, les compressions budgétaires rendus

nécessaires par les difficultés économiques.

De plus, les jeunes sont encore pénalisés par l'allongement des échelles de salaires. Ainsi, il faudra dix années de travail à la Ville de Saint-Léonard pour atteindre le maximum de l'échelle salariale (déjà dépréciée au départ) chez les cols blancs, tandis qu'il en fallait sept auparavant.

Les jeunes sont déjà soumis à un régime de travail plus ardu que leurs aînés dans l'ensemble de l'économie québécoise, où les travailleurs âgés de 15 à 24 ans occupent 40 p. cent des emplois à temps partiel (ceux âgés de plus de 44 ans occupent 21 p. cent des emplois précaires).

Les ententes de Saint-Léonard risquent de créer un précédent dans le monde municipal, où les salariés sont actuellement les mieux rémunérés de tous les travailleurs au Québec, selon l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération, un organisme créé par le gouvernement du Québec pour comparer la rémunération entre les secteurs public et privé.

Le sort fait aux jeunes à Saint-Léonard, comme aussi dans l'en-

treprise privée où les clauses «orphelin» sont devenues monnaie courante, témoigne d'un changement profond dans le monde du travail, où les bas salaires et la précarité des emplois ont tendance à devenir la norme. Cette situation a été dénoncée à maintes reprises par des groupes de jeunes qui qualifient souvent les syndicats de «gras durs» et d'«égoïstes».

Pour la municipalité de Saint-Léonard, il s'agit financièrement d'une bonne affaire, puisque le quart de son personnel actuel doit prendre sa retraite au cours des dix prochaines années.

Il est à noter que les syndicats de Saint-Léonard avaient accepté l'an dernier une diminution de deux p. cent de leurs salaires, après que l'administration du maire Frank Zampino eut sabré dans les effectifs.

Les syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et au Syndicat des pompiers du Québec ont également accepté une diminution du temps de travail supplémentaire à travers des horaires dits flexibles.

Le père de famille de Ste-Foy, privé de voir ses enfants, finit une grève de la faim de 40 jours

PC QUÉBEC

Jean-Dominique Riché, ce père de famille de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, a mis fin hier au jeûne qu'il poursuivait depuis 40 jours devant la Colline parlementaire, à Québec, pour obtenir le droit de revoir ses deux enfants âgés de 12 et 14 ans.

Les dernières heures de sa grève de la faim ont été les plus difficiles, a-t-il confié, hier, avant de boire quelques gorgées de jus, les premières depuis 40 jours. Il a en effet été victime de nausées durant la nuit et sa démarche est devenue titubante.

Gilles Kegle, «l'infirmier de la rue» bien connu des résidents du secteur, s'est occupé de lui durant le jeûne. «Hier, (mercredi) j'étais vraiment inquiet», a-t-il confié. Mais M. Riché a pris du mieux durant l'avant-midi et c'est sans défaillir qu'il est sorti de sa petite tente installée devant la colline parlementaire.

Jean-Dominique Riché n'a absorbé que de l'eau durant tout ce temps.

Amalgré de 25 kilos, M. Riché sort de sa grève de la faim en ayant le sentiment d'avoir sensibilisé les citoyens à défaut d'avoir touché les politiciens. Aucun re-

présentant de la scène politique ne s'est déplacé pour lui parler durant tout ce temps.

Malgré tout, M. Riché dit «mission accomplie»: «Je crois que j'ai réussi à sensibiliser les gens à l'importance de la famille. C'est le noyau de base. On ne peut gouverner sainement sans en tenir compte.

«Quand on réussira à prendre des décisions en tenant compte de la famille, on aura accompli des progrès.»

Il y a 10 ans, l'épouse de M. Riché a quitté la maison avec ses deux enfants. Elle s'est établie en Ontario. À la suite de ce déménagement, un juge de la Cour supérieure a réduit le droit de visite du père à deux fois par année.

Mécontent de ce jugement, M. Riché a commencé ses gestes de protestation, dont une marche pour aller voir ses enfants en Ontario.

À la suite de ce geste, et d'une première grève de la faim, il perd totalement son droit de visite.

L'infirmier Gilles Kegle estime que les 40 jours de jeûne ne laisseront pas de séquelles sur la santé de M. Riché. «Il sera même en meilleure forme qu'avant», laisse-t-il tomber. Le gréviste a refusé de se rendre à l'hôpital hier.

SKF
GAS GENERAL
DIARRIES SERVICE...
Montreal 877-7423 Laval 668-3330 Saint-Léonard 328-4471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 678-2550 Miramichi 254-0038
01833203

Si vous lavez vos Tilley dans l'évier de votre hôtel avant de vous coucher, quand pourrez-vous les porter ensuite? Au petit déjeuner.
Tilley Endurables
CATALOGUE GRATUIT 1-800-465-4249
158, Laurier ouest 272-7791 V1978264

RÉSULTATS
Loto-Québec

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	1 973 225,50\$
5/6+ 5	118 393,50\$
5/6 352	1 345,40\$
4/6 19 922	45,50\$
3/6 325 897	10,00\$

Ventes totales: 16 012 047,00\$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00\$
Prochain tirage: 93-07-31

Extra Tirage du 93-07-28

NUMEROS	LOTS
517539	100 000 \$
17539	1 000 \$
7539	250 \$
539	50 \$
39	10 \$
9	2 \$

Banco Tirage du 93-07-29

1	2	6	9	14
15	19	21	22	27
35	36	41	43	46
55	59	62	66	68

Prochain tirage: 93-07-30

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le soleil se lève tous les jours :
votre lotion hydratante vous en protège-t-elle ?

Voici la nouvelle lotion Lubriderm® Protection UV Quotidienne

Vous savez que votre peau a besoin d'une hydratation quotidienne. Mais avez-vous pensé à la protéger tous les jours contre les rayons du soleil? Une simple promenade au soleil ou le seul fait de vous asseoir près d'une fenêtre ensoleillée peut contribuer au vieillissement de votre peau autant qu'un bain de soleil. Voilà la raison d'être de la nouvelle lotion Lubriderm Protection UV Quotidienne FPS 15.

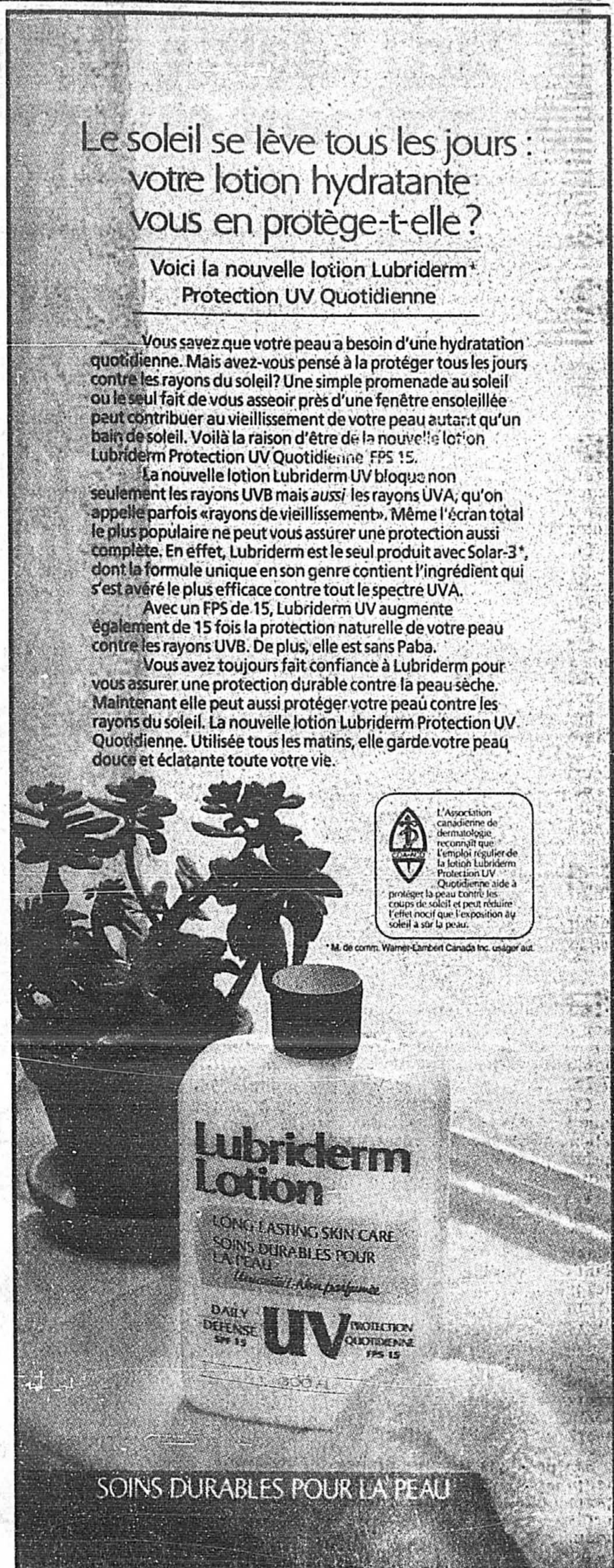
La nouvelle lotion Lubriderm UV bloque non seulement les rayons UVB mais aussi les rayons UVA, qu'on appelle parfois «rayons de vieillissement». Même l'écran total le plus populaire ne peut vous assurer une protection aussi complète. En effet, Lubriderm est le seul produit avec Solar-3®, dont la formule unique en son genre contient l'ingrédient qui s'est avéré le plus efficace contre tout le spectre UVA.

Avec un FPS de 15, Lubriderm UV augmente également de 15 fois la protection naturelle de votre peau contre les rayons UVB. De plus, elle est sans PABA.

Vous avez toujours fait confiance à Lubriderm pour vous assurer une protection durable contre la peau sèche. Maintenant elle peut aussi protéger votre peau contre les rayons du soleil. La nouvelle lotion Lubriderm Protection UV Quotidienne. Utilisée tous les matins, elle garde votre peau douce et éclatante toute votre vie.

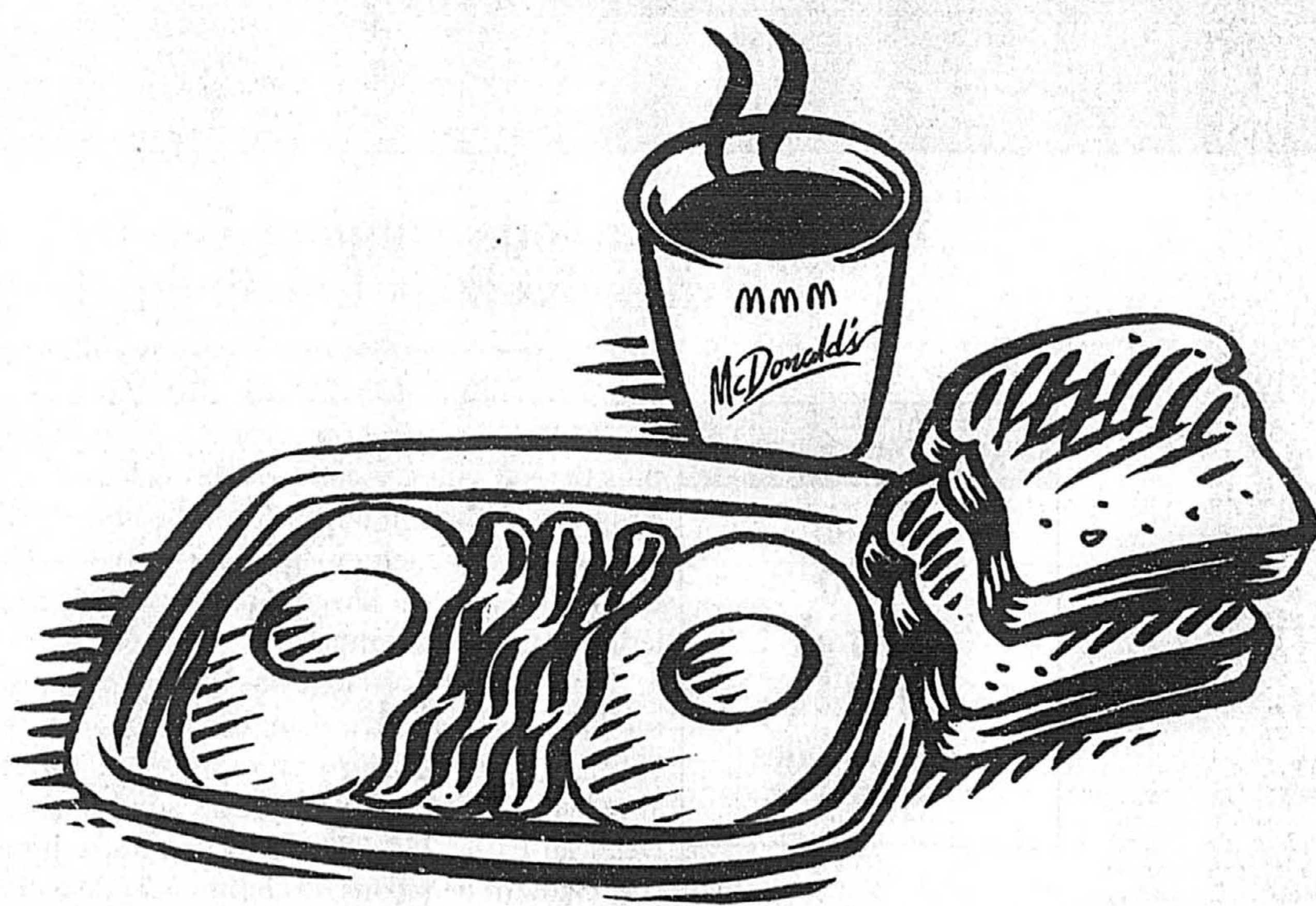
L'Association canadienne de dermatologie reconnaît que l'emploi régulier de la lotion Lubriderm Protection UV Quotidienne aide à protéger la peau contre les coups de soleil et peut réduire l'effet nocif que l'exposition au soleil a sur la peau.

* M. de comm. Warren-Cambert Canada Inc. unipol ad.



SOINS DURABLES POUR LA PEAU

Toute bonne chose a une faim.



Oeufs frits, bacon, rôties et café 2,19\$ plus taxes sur présentation du bon-déjeuner

Oeufs frits, bacon, rôties et café (8 oz) 2,19\$ plus taxes



Limite d'un bon par client par visite. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Non monnayable. Échangeable dans les restaurants McDonald's participants jusqu'au 30 juillet 1993.

La Presse